



Assemblée générale

Distr. générale
7 octobre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Points 13, 18, 117 et 134 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

**Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences
internationales sur le financement du développement**

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le rapport ci-après est présenté en application de la résolution 70/248 C de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière a souscrit aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport (A/70/883), et notamment à celle visant à prier le Secrétaire général de soumettre une proposition détaillée sur la façon de mener de manière efficace et efficiente les activités prescrites d'appui au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

Le rapport examine la façon dont le Secrétariat de l'ONU s'emploie à promouvoir des synergies au sein du Secrétariat et entre les différentes composantes du système des Nations Unies, et recense les domaines d'activité sur lesquels l'Organisation mettra l'accent pour appuyer la mise en œuvre par les États membres des deux programmes. Il indique également les incidences budgétaires des propositions et les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Favoriser les effets de synergie dans la prestation d'un appui aux nouveaux programmes.	4
III. Domaines d'activité dans lesquels les demandes d'appui adressées au Secrétariat ont augmenté et dans lesquels l'action de celui-ci a le plus de poids	6
IV. Favoriser les synergies et l'alignement dans le cadre du Compte pour le développement et renforcer l'assistance technique dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique	10
V. Montant total des ressources nécessaires pour financer les activités des deux programmes.	13
A. Ressources nécessaires pour l'exécution des mandats confiés par le Conseil économique et social	13
B. Ressources nécessaires à la mise en œuvre des mandats énoncés dans les deux programmes	20
C. Ressources demandées pour l'abondement du Compte pour le développement et le renforcement du programme ordinaire de coopération technique.	59
VI. Engagements de dépenses autorisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A	60
VII. Récapitulatif des ressources demandées	62
VIII. Conclusion et recommandations	64

I. Introduction

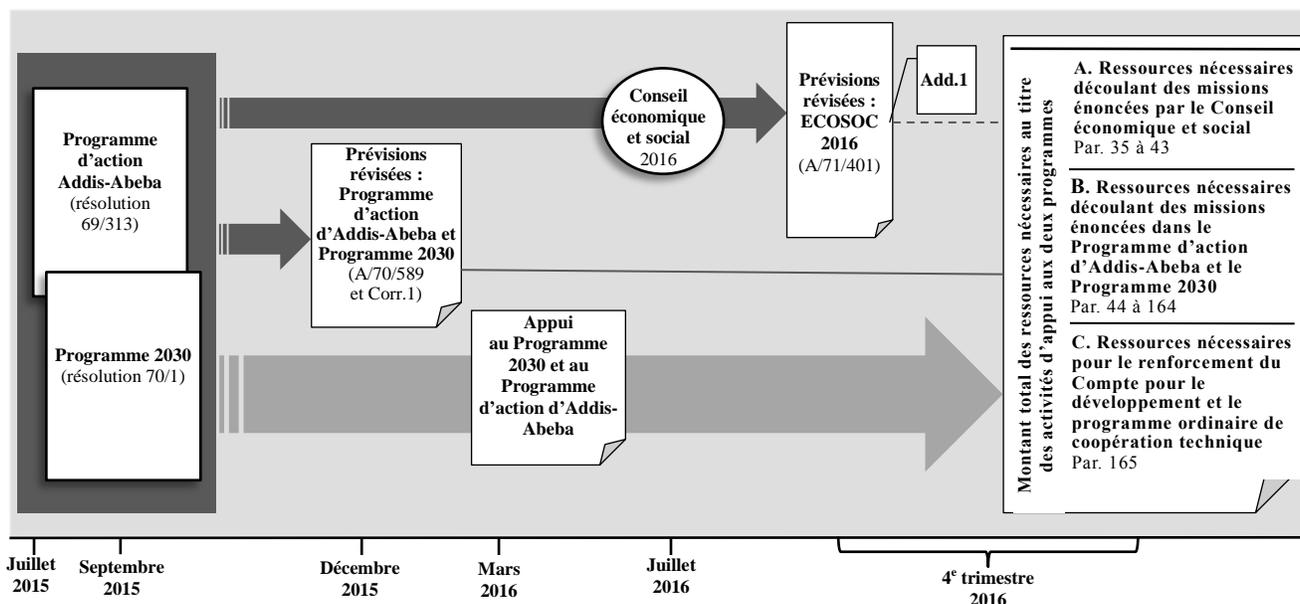
1. Le présent rapport est établi en application de la résolution 70/248 C de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière a souscrit aux conclusions et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (A/70/883). Le Comité consultatif a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de soumettre, sans plus attendre et au plus tard durant la partie principale de la soixante et onzième session, une proposition détaillée sur la façon de mener de manière efficace et efficiente les activités prescrites d'appui au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, comme l'Assemblée l'avait demandé dans sa résolution 70/247. Le Comité a également recommandé que ce rapport tienne compte des observations et des commentaires qu'il a lui-même formulés à ce sujet, et présente le montant total des ressources connexes, en même temps qu'une demande d'ouverture de crédits, pour examen et décision à l'Assemblée générale.

2. Le présent rapport remplace le document paru sous la cote A/70/794 et présenté le 18 mars 2016. Il fait suite aux demandes formulées dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux décisions énoncées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et dans le document final du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (A/70/589 et Corr.1). Le présent rapport traite également des activités prescrites par le Conseil économique et Social, pour lesquelles une demande d'ouverture de crédits sera présentée dans les rapports du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2016 [A/71/401 et son additif (à paraître)]; il s'agit notamment des activités se rapportant aux commissions régionales, à la déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau de 2016, au Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et au Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement.

3. Le précédent rapport sur les prévisions révisées (A/70/589 et Corr.1) a été soumis à la suite de l'adoption par l'Assemblée générale des résolutions 69/313 et 70/1. Le rapport soumis par la suite (A/70/794) a été établi pour donner suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/247, dans laquelle l'Assemblée a rappelé ses résolutions 69/313 et 70/1 et prié le Secrétaire général de faire, durant la première partie de la reprise de sa soixante-dixième session, une proposition détaillée sur la façon dont le Secrétariat, notamment le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED, les commissions régionales et le Compte de l'Organisation des Nations Unies pour le développement, entend mener de manière efficace et efficiente, dans le cadre du système des Nations Unies, les activités prescrites d'appui aux deux programmes.

4. La figure ci-après présente la chronologie des étapes depuis l'adoption des deux programmes et un guide concernant la présentation du montant total des ressources nécessaires au titre des activités d'appui aux programmes.

Chronologie des étapes depuis l'adoption des deux programmes et guide concernant le montant total des ressources nécessaires au titre des activités d'appui aux programmes



5. La section II du rapport traite de la nécessité de favoriser les effets de synergie tant au sein du Secrétariat de l'Organisation qu'avec les organismes du système des Nations Unies. La section III présente les domaines d'activités sur lesquels l'Organisation mettra l'accent pour appuyer la mise en œuvre par les États Membres des deux programmes. À la section IV, il est proposé de renforcer le Compte pour le développement et le programme ordinaire de coopération technique pour permettre aux entités du Secrétariat de fournir un appui coordonné. Le montant total des ressources nécessaires au titre des activités d'appui aux deux programmes est présenté à la section V. La section VI présente les dépenses engagées au titre de l'autorisation d'engagement approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A. Les prévisions de dépenses sont récapitulées à la Section VII, et les conclusions et recommandations sont présentées à la Section VIII.

II. Favoriser les effets de synergie dans la prestation d'un appui aux nouveaux programmes

6. Axé sur l'humain, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un projet à vocation universelle qui vise à changer la donne s'agissant du futur de l'humanité. Il s'agit d'un plan d'action axé sur les populations, la planète et la prospérité qui vise également à renforcer la paix universelle et à étendre la liberté, et qui doit être mis en œuvre par tous les pays et toutes les parties prenantes dans le cadre d'un partenariat collaboratif. Fondé sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et sur les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, le Programme formule l'engagement de ne laisser personne de côté. La mise en œuvre intégrale du Programme d'action d'Addis-Abeba est d'une importance cruciale pour la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont

associées. Les deux programmes dicteront les grandes lignes des actions à mener, auxquelles sera associé un large éventail de parties prenantes, sous la direction des autorités nationales.

7. L'interdépendance des trois grands axes de l'activité de l'Organisation (paix et sécurité, développement et droits de l'homme), les effets de synergie entre le Programme 2030 et le programme de pérennisation de la paix [voir la résolution 70/262 de l'Assemblée générale et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité] et le lien entre action humanitaire, développement et consolidation de la paix ne pourront pas être dûment pris en compte sans un nouveau renforcement des capacités dans le cadre des activités de développement. Tant le Programme 2030 que le Programme d'action d'Addis-Abeba posent que la réalisation des droits de l'homme est une condition indispensable à l'instauration d'un développement inclusif, équitable et durable. La dernière fois que l'axe développement a été renforcé, grâce à l'augmentation des ressources financières décidée au Sommet mondial de 2005, remonte à plus de 10 ans maintenant. Cette fois, une simple mise à niveau ne suffira pas.

8. Le fait que les objectifs de développement durable soient intégrés et indissociables implique de changer notre façon de penser et de travailler en vue de leur réalisation. Pour cela, il faudra que les dirigeants politiques fassent preuve d'esprit de décision, que les politiques soient cohérentes, que des partenariats efficaces et sans exclusive soient établis dans une logique d'approche participative et que s'opère un changement dans les mentalités et la culture de travail, comme cela a été souligné à l'occasion du Sommet mondial sur l'action humanitaire et dans le programme de pérennisation de la paix. Nous avons besoin de nous rassembler et de nous organiser de façon à faire le lien entre les diverses questions, à mobiliser les engagements et à favoriser une mise en œuvre efficace; de communiquer et de sensibiliser à cette cause d'une manière qui engage à l'action et permette de dégager un consensus entre les divers secteurs et parties concernés; d'encourager les financements afin de favoriser le changement, l'innovation et l'alignement sur les objectifs de développement durable; d'exploiter le potentiel de la technologie; et de mesurer les progrès d'une façon qui garantisse l'application du principe de responsabilité.

9. Le système des Nations Unies devra à la fois être capable de s'adapter aux nouvelles façons de penser et de montrer la voie en la matière, et il devra faire évoluer au fil du temps les services qu'il propose, en fonction des besoins qu'auront les États Membres en cours de leur mise en œuvre des deux programmes. Pour mener à bien la réforme du système des Nations Unies qui s'impose pour réussir la mise en œuvre des deux programmes, il faudra améliorer la planification stratégique, la mise en œuvre et la communication de l'information pour veiller à ce que l'appui fourni par le système des Nations Unies pour le développement soit cohérent et intégré. En cette première année de mise en œuvre, le système des Nations Unies a déjà été très sollicité et il lui a été demandé de fournir un appui poussé. Pour optimiser les synergies et l'efficacité et réduire la fragmentation et les chevauchements, le Secrétaire général coordonne les activités menées par le Secrétariat pour aider les États Membres à mettre en œuvre les deux programmes. Des orientations supplémentaires devraient être fournies à l'occasion des débats de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

III. Domaines d'activité dans lesquels les demandes d'appui adressées au Secrétariat ont augmenté et dans lesquels l'action de celui-ci a le plus de poids

10. Le Secrétariat a d'ores et déjà pris des mesures pour faire en sorte que son appui à la mise en œuvre des deux programmes soit fourni de façon unifiée, concertée et cohérente eu égard aux activités du système des Nations Unies dans son ensemble. Les États Membres sont conscients que la mise en œuvre de ces deux programmes appelle la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement, dans lequel tous ont un rôle à jouer et personne n'est laissé de côté. Pour ce faire, tant les États Membres que le système des Nations Unies devront changer leur façon d'envisager les choses et d'agir et tenir compte de la complexité d'un contexte en constante évolution, auquel ils devront répondre en élaborant de nouveaux modèles d'orientation, d'organisation, de communication, de travail, de financement et de transmission de l'information. Pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté, l'ONU doit s'attaquer aux racines de la vulnérabilité, notamment la discrimination et la marginalisation, et aider chacun à exercer ses droits.

11. Les entités du Secrétariat ont redéfini leurs priorités, harmonisé leurs programmes de travail et adapté leurs méthodes en fonction des besoins des pays. Le dialogue permanent qu'elles entretiennent avec les États Membres à New York et aux niveaux régional et national leur a permis de recenser un certain nombre de domaines d'activité dans lesquels l'appui fourni par le Secrétariat est devenu plus nécessaire et dans lesquels son action a le plus de poids. Ces activités sont les suivantes : a) appuyer le renforcement des capacités et améliorer la capacité des différents acteurs de travailler ensemble aux niveaux régional, national, infranational et local; b) faciliter la coopération régionale et internationale; c) favoriser l'établissement de nouveaux partenariats et améliorer l'efficacité de ceux qui existent déjà, à tous les niveaux, et veiller au respect du principe de responsabilité; d) promouvoir un environnement international porteur, grâce à la mise en place de mécanismes intergouvernementaux; e) appuyer les activités d'examen en cours et le renouvellement; f) sensibiliser le public aux objectifs de développement durable; g) soutenir les initiatives interinstitutions, notamment pour améliorer la cohérence et l'efficacité des politiques; h) aider les pays à élaborer des stratégies de financement en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. L'intégration d'une approche fondée sur les droits de l'homme est un impératif transversal qui vient se superposer à tous ces objectifs. Le Secrétariat appuiera également la réalisation des objectifs de développement durable en continuant à s'efforcer d'adopter des pratiques de développement durable dans le cadre de la gestion de ses installations et de ses opérations, conformément aux cadres législatifs en vigueur.

12. Aussi bien dans le Programme 2030 (par. 46) que dans le Programme d'action d'Addis-Abeba (par. 74), les États Membres ont souligné l'importance du rôle et de l'avantage comparatif d'un système des Nations Unies qui soit doté de ressources suffisantes et qui soit pertinent, cohérent, efficient et efficace dans le soutien qu'il apporte à la réalisation des objectifs de développement durable et du développement durable lui-même. Étant donné que les nouveaux programmes sont porteurs de changement et compte tenu de la progression de la demande en matière d'appui, le Secrétaire général propose que le Secrétariat renforce son appui aux États Membres et ne se contente pas de redéfinir des priorités en ce qui concerne ses activités et ses

ressources. Le Secrétariat se dotera ainsi de nouveaux moyens pour exécuter les fonctions énoncées au paragraphe 9 ci-dessus.

13. *Appuyer le renforcement des capacités et améliorer la capacité des différents acteurs à travailler ensemble aux niveaux régional, national, infranational et local.* Le Programme 2030 prendra corps grâce à une mise en œuvre menée aux niveaux national, régional et local. Le Secrétariat proposera aux gouvernements une assistance technique pour les aider à répondre de manière intégrée aux exigences interdépendantes et indissociables du Programme 2030. Les entités du Secrétariat contribueront au renforcement des capacités aux niveaux régional, national, infranational et local en répondant aux demandes d'appui des États Membres. À l'issue d'une analyse des besoins qu'il aura effectuée de façon individuelle avec un État Membre, le Secrétariat proposera à celui-ci des activités qui comprendront l'élaboration d'outils et de services de conseil aux fins du renforcement des capacités, notamment s'agissant du travail multipartite et horizontal, du pilotage au niveau local des activités visant à réaliser les objectifs de développement et de l'intégration de ces objectifs aux plans nationaux de développement; il s'occupera en outre d'organiser des ateliers et des réunions d'experts et de proposer des programmes de formation au niveau des pays. Dans ses activités d'appui aux États Membres (y compris les pays à revenu intermédiaire, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique), le Secrétariat s'attachera surtout à veiller à la cohérence des politiques, tout en collaborant avec d'autres organismes des Nations Unies pour faire en sorte que les politiques soient complémentaires et éviter les doublons. Le Secrétariat appuiera la mise en place de mécanismes d'examen au niveau régional et l'élaboration d'approches régionales en vue de la réalisation des objectifs de développement durable qui favorisent l'apprentissage mutuel. Au niveau mondial, le Secrétariat appuiera les travaux du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement.

14. *Faciliter la coopération régionale et internationale.* Les objectifs de développement durable ont un caractère universel, ce qui signifie qu'ils concernent tous les pays, quel que soit leur niveau de développement et leur statut socioéconomique ou politique. En outre, nombre des problèmes recensés dans le Programme 2030 ont une dimension régionale ou mondiale, et ne peuvent donc pas être résolus par un pays agissant seul. Le Secrétariat tirera parti de sa position unique d'entité coordonnatrice, facilitatrice et mobilisatrice pour appuyer la coopération régionale et internationale. En cette période critique pour la planification et la réalisation des objectifs de développement durable, le Secrétariat tirera parti de son statut universel unique pour faciliter la coopération régionale et internationale aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne les moyens de mise en œuvre. Les entités du Secrétariat appuieront l'action visant à renforcer les mécanismes régionaux mis en place pour réaliser les objectifs de développement durable, notamment en proposant des services de conseil aux organismes régionaux concernés. Les entités du Secrétariat, en particulier les commissions régionales, contribueront à mieux faire connaître les implications régionales des objectifs de développement durable et du Programme d'action d'Addis-Abeba, ainsi qu'à l'établissement de rapports à l'échelle régionale. Le Secrétariat appuiera la mise en place et l'organisation des travaux d'instances intergouvernementales régionales consacrées au développement durable, dans le but de favoriser la mise en place de plateformes animées par les pays dans le cadre desquelles ces derniers pourraient examiner les progrès

accomplis, partager des données d'expérience et faciliter la transmission du savoir entre pairs.

15. *Favoriser l'établissement de nouveaux partenariats et améliorer l'efficacité de ceux qui existent déjà, à tous les niveaux, et veiller au respect du principe de responsabilité.* Les objectifs de développement durable ont fait l'objet d'un accord à l'issue de négociations approfondies auxquelles ont participé tous les États Membres, et auxquelles ont été associés comme jamais auparavant la société civile, les milieux d'affaires et d'autres parties prenantes. Le Programme 2030 (par. 39) et le Programme d'action d'Addis-Abeba (par. 10) soulignent le rôle essentiel du concept de partenariat comme un moyen d'œuvrer en faveur de la vision commune énoncée par les États Membres. Toutes les parties prenantes doivent collaborer et se montrer innovantes pour trouver de nouvelles façons de travailler, de s'organiser, de mettre en place le suivi des activités et la communication de l'information dans le but de concrétiser les aspirations énoncées dans le Programme 2030 et le Programme d'Action d'Addis-Abeba. Les entités du Secrétariat appuient les efforts que font les pays pour favoriser, faciliter, organiser et coordonner l'établissement de partenariats multipartites dirigés par les pays en vue de l'exécution du Programme 2030, auxquels pourraient être associés des acteurs travaillant sur les différents grands axes de l'activité des organismes des Nations Unies et d'autres institutions financières internationales et organisations régionales. Le Secrétariat contribuera au recensement des bonnes pratiques dans le domaine des partenariats, y compris s'agissant de la transparence et de l'application du principe de responsabilité. Les entités du Secrétariat, en collaboration avec les États Membres, appuieront la mise en place de mécanismes propres à favoriser la participation, sans exclusive, des représentants de la société civile, du secteur privé et d'autres parties prenantes, pour faciliter la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba.

16. *Promouvoir un environnement international porteur, grâce à la mise en place de mécanismes intergouvernementaux, à l'organisation de débats politiques, à la fourniture d'orientations, au partage de données d'expérience et au suivi de la mise en œuvre.* L'adoption du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), du Programme d'action d'Addis-Abeba, du Programme 2030, de l'Accord de Paris, du programme de pérennisation de la paix et, bientôt, du nouveau Programme pour les villes démontre qu'un multilatéralisme sans exclusive permet de conclure des accords mondiaux ambitieux pour faire face aux défis mondiaux. Le Secrétariat appuiera les travaux des États Membres au niveau intergouvernemental pour veiller à ce que les activités menées au titre des plans et cadres multilatéraux pertinents soient compatibles avec le Programme 2030 et intégrées à ce dernier, notamment en faisant le lien entre la mise en œuvre du Programme et la lutte contre les changements climatiques et la pérennisation de la paix. Les entités du Secrétariat collaboreront également avec les secrétariats des organes intergouvernementaux pour favoriser les débats sur les politiques qui facilitent la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba dans leurs domaines de responsabilité respectifs. Le Secrétariat s'emploiera à faire en sorte que tous les organes intergouvernementaux du système des Nations Unies reçoivent un appui cohérent et efficace, en évitant les chevauchements et les doublons, en favorisant une pensée innovante et des débats fondés sur des données factuelles qui aboutissent à des décisions orientées vers l'action et en incitant les participants au Forum politique de haut niveau à prendre part aux examens thématiques mondiaux organisés dans le cadre du Forum.

17. *Appuyer les activités d'examen en cours et le renouvellement.* Pour réaliser les objectifs de développement durable et veiller à l'efficacité des moyens de mise en œuvre, il sera essentiel de disposer de mécanismes efficaces de suivi et d'examen du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. (Programme d'action d'Addis-Abeba, par. 130). Ces divers mécanismes bénéficieront de l'appui actif des entités du Secrétariat, y compris les commissions régionales. Le Secrétariat préparera des contributions de haute qualité sur la réalisation des objectifs et des cibles de développement durable relevant du mandat des commissions, ainsi que des contributions au nom des régions en vue du Forum politique de haut niveau. Les entités du Secrétariat contribueront à la production du *Rapport mondial sur le développement durable*. Elles établiront le Rapport sur les objectifs de développement durable en coopération avec les organismes du système des Nations Unies. Elles contribueront également aux travaux en cours sur le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, notamment en apportant un soutien au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et en participant au suivi des indicateurs pertinents à l'échelle mondiale. Elles soutiendront les efforts faits aux niveaux national et régional pour suivre et examiner les progrès accomplis, notamment en appuyant la collecte de données, le recensement des domaines dans lesquels on manque de données, la ventilation des données et le renforcement des capacités des bureaux de statistique nationaux (en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays touchés par un conflit). Dans les pays à revenu intermédiaire, les entités appuieront la conception et la mise en œuvre de politiques de développement efficaces au moyen d'approches intégrées qui couvrent un large éventail de questions économiques, sociales et environnementales. Les entités du Secrétariat, conformément à leurs mandats, présenteront des contributions de fond au Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement. Elles entreprendront également l'élaboration et la publication d'un large éventail d'études et de rapports qui fournissent des données factuelles et probantes qui appuient la réalisation des objectifs de développement durable. Le Secrétariat s'emploiera également à améliorer la communication et les rapports entre le Forum politique de haut niveau et les mécanismes relatifs aux droits de l'homme.

18. *Sensibiliser le public aux objectifs de développement durable.* La seule façon de réaliser pleinement le potentiel du Programme 2030 est de faire en sorte que les populations du monde entier soient informées de son existence, comprennent son importance et puissent l'intégrer dans leur vie quotidienne. Une démarche axée sur l'information et la compréhension permettra aux particuliers et aux organisations d'intégrer concrètement les objectifs de développement durable à leurs propres activités et plans. Le Secrétariat et le système des Nations Unies sont particulièrement bien placés pour appuyer l'action visant à faire connaître le Programme 2030 aux citoyens et aux organismes régionaux et nationaux. Le Secrétariat peut aisément contribuer aux initiatives de sensibilisation qui font le lien entre divers domaines thématiques comme le développement durable, le climat et la pérennisation de la paix, ainsi que renforcer les moyens de mise en œuvre. Le Secrétariat tirera parti des plateformes de communication en ligne et continuera de promouvoir la communication collective et le partage d'informations en ce qui concerne les objectifs de développement durable, d'élaborer des stratégies visant à mieux sensibiliser aux enjeux qu'ils représentent et à mobiliser différents groupes de parties prenantes à l'appui du Programme 2030.

19. *Soutenir les initiatives interinstitutions et décloisonner les activités.* S'attaquer à des défis complexes tels que ceux recensés dans le Programme 2030 suppose que l'ensemble des diverses organisations engagées dans cette tâche agisse de façon synergique. Le Secrétariat et l'ensemble du système des Nations Unies, tous axes confondus, doivent s'efforcer d'éviter le cloisonnement découlant de la diversité des mandats et des approches sectorielles et disciplinaires, ce cloisonnement nuisant à l'efficacité et à l'efficience. Les entités du Secrétariat appuieront les initiatives interinstitutions en s'employant à veiller à la cohérence des politiques et à ce que les organismes des Nations Unies mènent leurs activités de façon coordonnée pour favoriser les effets de synergie et éviter les doublons et le cloisonnement.

20. *Aider les pays à élaborer des stratégies de financement en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.* On estime qu'il faudra débloquer chaque année des milliers de milliards de dollars pour concrétiser l'ambition portée par les 17 objectifs de développement durable. Cette réorientation des flux de capitaux peut être réalisée grâce à une combinaison de moyens, et notamment en s'efforçant d'attirer, d'exploiter et de mobiliser des investissements de toutes natures, publics et privés, nationaux et mondiaux. Pour ce faire, il faudra appliquer à plus grande échelle les dispositifs existants, trouver de nouveaux mécanismes financiers et tirer parti des marchés des capitaux, toutes catégories d'actifs confondus. Le Secrétariat appuiera les efforts que font les pays pour mettre au point des stratégies leur permettant d'obtenir les fonds nécessaires pour financer le Programme 2030 et concrétiser le Programme d'action d'Addis-Abeba, lesquelles envisagent, entre autres choses, le recours à d'autres sources de financement. Les entités du Secrétariat organiseront des débats à l'échelle nationale, infranationale et régionale, élaboreront des directives et contribueront à l'élaboration de contributions aux travaux des mécanismes mondiaux, notamment en aidant les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays touchés par des conflits à présenter des contributions au Groupe de réflexion interorganisations sur le suivi des décisions touchant le financement du développement et les moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

21. Au cours des 15 prochaines années, les organismes du système des Nations Unies continueront d'être orientés quant à la meilleure façon de faciliter la mise en œuvre des deux programmes par l'intermédiaire des décisions et recommandations issues des travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, de ceux menés par l'Assemblée générale et ses commissions et de ceux effectués dans le cadre de sessions extraordinaires, de réunions de haut niveau et d'autres mécanismes et au moyen, si ces organes l'estiment nécessaire, de l'établissement de nouvelles missions nouvelles ou de l'élargissement de celles qui existent.

IV. Favoriser les synergies et l'alignement dans le cadre du Compte pour le développement et renforcer l'assistance technique dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique

22. Pour que les pays puissent mener à bien le Programme 2030, il faut assurer une bonne coordination entre les organismes des Nations Unies selon une approche intersectorielle qui tienne compte de l'interdépendance des objectifs de

développement durable. Une modification des comportements et des mentalités au sein de l'Organisation sont donc nécessaires. À cette fin, il est proposé que les États Membres envisagent d'accroître le financement du Compte pour le développement. Les projets exécutés grâce au Compte permettront au Secrétariat d'apporter un appui accru à la création de capacités nouvelles pour que les pays en développement puissent mettre en œuvre le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba.

23. Par le passé, de nombreuses stratégies nouvelles et innovantes en matière de renforcement des capacités ont été mises en œuvre dans le cadre du Compte pour le développement et cette démarche est essentielle pour aider les pays à intégrer les objectifs de développement durable à leurs politiques nationales et à consolider leurs mécanismes nationaux multipartites.

24. Les projets financés par le Compte pour le développement et exécutés par les entités du Secrétariat de l'ONU feront l'objet d'une coordination avec les fonds, programmes ou institutions spécialisées des Nations Unies compétents. Ces projets devront répondre à une demande et tireront parti des compétences particulières de chaque entité conformément à la stratégie que les États Membres ont déterminée pour elle. Ces entités collaboreront étroitement et exploiteront les synergies qui existent avec d'autres activités menées dans le système des Nations Unies et ailleurs. Conformément aux critères fixés par l'Assemblée générale, elles s'appuieront autant que possible sur les capacités humaines et techniques disponibles dans les pays en développement, en vue d'optimiser le transfert des connaissances et de développer les compétences et les capacités nationales, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud (voir A/70/6 (Sect. 35), par. 35.12).

25. Ces dernières années, la gestion du Compte pour le développement a été améliorée et renforcée, notamment par la mise en place d'un cycle quadriennal d'exécution des projets, par l'obligation de présenter, pour chaque projet, un descriptif précis reposant sur un cadre logique détaillé, ainsi qu'un rapport d'évaluation final, et par la création du Comité directeur et du Bureau du renforcement des capacités. Le site Web a été restructuré, ce qui a permis d'améliorer la coordination au moyen d'Internet et l'accès à l'information sur les projets et aux résultats des projets (voir A/64/7, par. XIII.6 et XIII.7).

26. Les 28,4 millions de dollars approuvés pour l'exercice biennal 2016-2017 visent à aider les États Membres, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à être mieux à même de produire, de rassembler et d'analyser des données sur la mise en œuvre du Programme 2030, 12 millions de dollars étant destinés à satisfaire les besoins statistiques les plus urgents concernant les objectifs de développement durable.

27. Une nouvelle allocation de 7,5 millions de dollars pour 2017 et une autre d'un même montant pour la période 2018-2019 permettraient aux pays en développement de tirer davantage parti des connaissances et des compétences du Secrétariat de l'ONU pour renforcer la cohérence des politiques, l'intégration et la mise en œuvre participative du Programme 2030 à tous les niveaux.

28. Les méthodes et dispositifs permettant d'assurer la responsabilisation, la transparence, l'efficacité et l'efficience seront encore améliorés pour assurer une

utilisation judicieuse des ressources supplémentaires. Ils inciteront à coopérer horizontalement au sein du Secrétariat et à créer des synergies avec l'ensemble du système des Nations Unies. Le Secrétaire général demandera donc que le Compte pour le développement soit un fonds qui encourage expressément le Secrétariat à aider de manière cohérente les pays en développement à mettre en œuvre les nouveaux programmes. Il continuera de définir l'orientation générale des stratégies et des programmes, avec le concours du directeur de programme et du Comité directeur.

29. Il est recommandé d'élargir au-delà des 10 entités actuelles la liste des entités habilitées à exécuter des projets financés par le Compte pour le développement afin que le Secrétariat puisse appuyer pleinement la mise en œuvre des deux programmes, compte tenu de leur caractère interdépendant et multisectoriel. On trouvera la liste desdites entités dans la section VIII (Conclusion et recommandations) du présent rapport.

30. Les projets seront choisis en fonction des critères suivants : a) il faudra prouver que les propositions peuvent utilement contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba; b) la préférence sera donnée aux projets qui seront exécutés de manière intégrée par plusieurs entités de différents secteurs.

31. Les procédures du Compte pour le développement continueront d'être rationalisées et les critères d'examen des propositions réévalués afin de raccourcir les délais entre la présentation des propositions et le décaissement des fonds. Le Comité directeur comprendra toutes les entités énumérées dans la section VIII du présent rapport. L'Assemblée générale voudra peut-être envisager de rebaptiser le compte « Compte pour le développement durable ».

Renforcement du programme ordinaire de coopération technique

32. Le Programme 2030 souligne que l'assistance doit être adaptée aux besoins des États Membres et fournie à leur demande. Dans sa résolution 58 (I), l'Assemblée générale a créé en 1946 le programme ordinaire de coopération technique afin de donner à l'Organisation des Nations Unies la souplesse nécessaire pour pouvoir répondre aux besoins urgents d'assistance technique des pays en développement lorsque des fonds ne sont pas prévus à cette fin dans le budget ordinaire. Depuis lors, le mandat du programme a évolué : le programme sert de plus en plus à appuyer les activités menées par les pays en développement ou en transition pour atteindre les objectifs de développement arrêtés à l'échelon international. Le fait que les projets doivent répondre à une demande reste néanmoins sa principale caractéristique distinctive.

33. La capacité du programme ordinaire de coopération technique de répondre avec souplesse et à bref délai aux demandes concrètes des pays en développement ayant besoin d'une aide modeste mais urgente qu'ils ont eux-mêmes définie différencie ce programme du Compte pour le développement, qu'il complète. Il importe d'accroître le financement de ce programme afin de répondre à la demande croissante de conseils pratiques et de renforcement des capacités, notamment de services consultatifs régionaux et sous-régionaux, émanant des pays en développement. Une allocation supplémentaire de 5 millions de dollars pour 2017 et pour 2018-2019 est donc proposée pour mener des activités d'assistance technique à la demande des États Membres.

V. Montant total des ressources nécessaires pour financer les activités des deux programmes

34. Les ressources nécessaires pour que le Secrétariat puisse exécuter les fonctions et activités envisagées plus haut se répartissent en trois catégories :

a) *Ressources nécessaires pour l'exécution des mandats confiés par le Conseil économique et social* : Ressources correspondant aux activités prescrites par le Conseil économique et social, pour lesquelles l'ouverture d'un crédit est demandée dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2016 [A/71/401 et Add.1 (à paraître)];

b) *Ressources nécessaires pour l'exécution des mandats énoncés dans les deux programmes* : Ressources correspondant aux activités expressément prescrites dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, pour lesquelles des prévisions révisées ont déjà été présentées dans un rapport du Secrétaire général (A/70/589 et Corr.1);

c) *Ressources nécessaires pour le renforcement du Compte pour le développement et du programme ordinaire de coopération technique* : Comme il est indiqué plus haut dans la section IV, la mise en œuvre des deux programmes exige une coordination plus étroite et l'adoption d'une approche intersectorielle. En vue de promouvoir une modification des comportements et des mentalités au sein de l'Organisation, il est proposé que les États Membres envisagent d'accroître le financement du Compte pour le développement et du programme ordinaire de coopération technique, le but étant de renforcer l'appui du Secrétariat à la création de capacités nouvelles pour mettre en œuvre les deux programmes.

A. Ressources nécessaires pour l'exécution des mandats confiés par le Conseil économique et social

35. Les incidences budgétaires des activités liées aux deux programmes qui ont été prescrites par le Conseil économique et social dans ses résolutions et dans sa déclaration ministérielle sont présentées dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2016 (A/71/401). Ces incidences budgétaires tiennent également compte des ressources supplémentaires nécessaires comme suite à l'adoption récente par le Conseil de la résolution et des décisions relatives au Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et au Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement. Elles figureront dans l'additif au rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées (A/71/401/Add.1, à paraître).

36. Le tableau 1 contient une récapitulation des ressources nécessaires pour l'exécution des mandats confiés par le Conseil économique et social, les ressources nécessaires correspondantes par objet de dépense et les propositions de création de postes temporaires étant indiquées dans les tableaux 2 et 3.

Tableau I

Montant total des ressources nécessaires pour l'exécution des mandats confiés par le Conseil économique et social

(En dollars des États-Unis)

	Chapitre du budget	2016-2017			2018-2019	
		Montant total des ressources nécessaires	Montant devant être financé dans le cadre de l'autorisation d'engagement	Ressources supplémentaires nécessaires	Ressources supplémentaires nécessaires	Montant net des ressources supplémentaires nécessaires ^a
Rapport sur les prévisions révisées (A/71/401)						
A. Résolutions du Conseil économique et social						
2016/10 : Stratégie et plan d'action de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030	22	1 893 600	–	1 893 600	3 039 300	1 145 700
2016/11 : S'engager à mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique	19	488 600	–	488 600	1 245 200	756 600
2016/12 : Création du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable	21	130 000	–	130 000	130 000	–
B. Déclaration ministérielle						
E/HLS/2016/1 : Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil économique et social à sa session de 2016 sur le thème annuel intitulé « Mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 : concrétiser les engagements »	9	540 000	180 000	360 000	780 000	420 000
Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social en 2016 sur le thème intitulé « Ne pas faire de laissés-pour-compte »						
Total partiel, A/71/401		3 052 200	180 000	2 872 200	5 194 500	2 322 300
Contributions du personnel	36	57 100	–	57 100	208 200	151 100
Total partiel, contributions du personnel comprises		3 109 300	180 000	2 929 300	5 402 700	2 473 400
Additif au rapport sur les prévisions révisées (A/71/401/Add.1)						
C. Résolutions et décisions du Conseil économique et social						
2017/L.5 et L.6 : Comité d'experts de la coopération internationale en matière	2	542 000	271 000	271 000	542 000	271 000
	9	474 000	237 000	237 000	474 000	237 000

	2016-2017			2018-2019		
	Chapitre du budget	Montant total des ressources nécessaires	Montant devant être financé dans le cadre de l'autorisation d'engagement	Ressources supplémentaires nécessaires	Ressources supplémentaires nécessaires	Montant net des ressources supplémentaires nécessaires ^a
fiscale et organisation des douzième et treizième sessions du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et de la réunion spéciale du Conseil sur la coopération internationale en matière fiscale						
2017/L.7 : Autres dispositions concernant l'organisation des travaux de la session de 2017 du Conseil économique et social (Forum sur le suivi du financement et du développement)	2	96 000	48 000	48 000	96 000	48 000
Total partiel, A/71/401/Add.1		1 112 000	556 000	556 000	1 112 000	556 000
Total		4 221 300	736 000	3 485 300	6 514 700	3 029 400

^a Montant net, compte étant tenu des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice 2016-2017 et de l'effet report des nouveaux postes qu'il est proposé de créer.

Tableau 2

Ressources supplémentaires par objet de dépense pour l'exécution des mandats confiés par le Conseil économique et social

(En dollars des États-Unis)

Chapitre	Ressources supplémentaires nécessaires 2016-2017	Montant total des ressources nécessaires 2018-2019	Montant net des ressources supplémentaires nécessaires 2018-2019 ^a
Rapport sur les prévisions révisées (A/71/401)			
Chapitre 9 (Affaires économiques et sociales)			
Experts	360 000	540 000	180 000
Services contractuels	–	240 000	240 000
Total partiel, chapitre 9	360 000	780 000	420 000
Chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique)			
Postes temporaires (2 P-4)	163 600	595 200	431 600
Consultants	50 000	100 000	50 000
Experts	238 800	477 600	238 800
Voyages du personnel	26 200	52 400	26 200
Services contractuels	10 000	20 000	10 000
Total partiel, chapitre 19	488 600	1 245 200	756 600

<i>Chapitre</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires 2016-2017</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires 2018-2019</i>	<i>Montant net des ressources supplémentaires nécessaires 2018-2019^a</i>
Chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes)			
Autres dépenses de personnel	60 000	60 000	–
Consultants	20 000	20 000	–
Voyages du personnel	30 000	30 000	–
Services contractuels	10 000	10 000	–
Frais généraux de fonctionnement	6 000	6 000	–
Fournitures et accessoires	4 000	4 000	–
Total partiel, chapitre 21	130 000	130 000	–
Chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale)			
Postes temporaires (1 P-4, 2 P-3 et 1 agent local)	283 000	1 031 900	748 900
Consultants	673 800	804 300	130 500
Experts	686 600	859 300	172 700
Voyages du personnel	136 000	181 400	45 400
Services contractuels	114 200	162 400	48 200
Total partiel, chapitre 22	1 893 600	3 039 300	1 145 700
Total partiel, A/71/401	2 872 200	5 194 500	2 322 300
Contributions du personnel	57 100	208 200	151 100
Total partiel, contributions du personnel comprises	2 929 300	5 402 700	2 473 400
Additif au rapport sur les prévisions révisées (A/71/401/Add.1)			
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)			
Autres dépenses de personnel	319 000	638 000	319 000
Total partiel, chapitre 2	319 000	638 000	319 000
Chapitre 9 (Affaires économiques et sociales)			
Frais de voyage des représentants	237 000	474 000	237 000
Total partiel, chapitre 9	237 000	474 000	237 000
Total partiel, A/71/401/Add.1	556 000	1 112 000	556 000
Total	3 485 300	6 514 700	3 029 400

^a Montant net, compte étant tenu des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice 2016-2017 et de l'effet report des nouveaux postes qu'il est proposé de créer.

Tableau 3
Propositions de création de postes temporaires

<i>Numéro de la résolution</i>	<i>Titre de la résolution</i>	<i>Chapitre du budget</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Fonctions</i>
2016/10	Stratégie et plan d'action de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030	22	4	1 économiste (P-4) 1 économiste (P-3) 1 spécialiste des questions sociales (P-3) 1 assistant administratif (agent local)
2016/11	S'engager à mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique	19	2	1 administrateur de programmes (P-4) 1 statisticien (P-4)
Total			6	

37. Comme indiqué dans les tableaux 1 à 3 ci-dessus, les ressources supplémentaires nécessaires pour les activités liées aux deux programmes qui ont été prescrites par le Conseil économique et social s'élèveraient à 3 485 300 dollars pour l'exercice 2016-2017. L'ouverture d'un crédit de ce montant est demandée dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2016 (A/71/401 et Add.1). Le montant des ressources nécessaires correspondantes qui devrait être inscrit dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2018-2019 serait de 6 514 700 dollars.

38. Les ressources proposées seraient allouées aux chapitres suivants du budget-programme de l'exercice 2016-2017 : chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique), chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes), chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale) et chapitre 36 (Contributions du personnel). Les activités par chapitre du budget sont récapitulées ci-après.

Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)

39. Un montant total de 319 000 dollars par an à compter de 2016 serait nécessaire afin de fournir des services de conférence (réunions et documentation) pour : a) les sessions annuelles du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, qui doivent se tenir à New York (après adoption du projet de résolution E/2017/L.5 et du projet de décision E/2017/L.6) (271 000 dollars par an), et b) le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement (après adoption du projet de décision E/2017/L.7) (48 000 dollars par an). Pour 2016, ce montant de 319 000 dollars serait financé dans le cadre de l'autorisation d'engagement approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A.

Chapitre 9 (Affaires économiques et sociales)

40. Les activités approuvées par le Conseil économique et social qui relèvent du chapitre 9 sont les suivantes :

a) Appui au Groupe de scientifiques indépendants pour rédiger le Rapport mondial sur le développement durable, qui sera établi tous les quatre ans, conformément aux demandes qui figurent dans la déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable (E/HLS/2016/1); 540 000 dollars seraient nécessaires pour l'exercice 2016-2017 et 780 000 dollars pour l'exercice 2018-2019 au titre du sous-programme 3 (Développement durable); les ressources nécessaires pour 2016 (180 000 dollars) seraient financées dans le cadre de l'autorisation d'engagement approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A;

b) Sessions annuelles du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (quand le projet de résolution E/2017/L.5 et le projet de décision E/2017/L.6 auront été adoptés); 237 000 dollars par an seraient nécessaires au titre des organes directeurs pour le voyage des membres du Comité afin de participer aux sessions annuelles à New York; les ressources nécessaires pour 2016 (237 000 dollars) seraient financées dans le cadre de l'autorisation d'engagement approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A.

Chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique)

41. Les activités qui relèvent du chapitre 19 ont été approuvées par le Conseil économique et social dans sa résolution 2016/11, intitulée « S'engager à mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique ». Au total, 488 600 dollars seraient nécessaires pour l'exercice 2016-2017 et 1 245 200 dollars pour l'exercice 2018-2019 (compte étant tenu de l'effet report des deux nouveaux postes P-4 qu'il est proposé de créer) et les sous-programmes concernés sont les suivants :

a) *Sous-programme 4 (Environnement et développement)* : Réalisation d'études sur des thèmes mettant en relief les moyens d'harmoniser les dimensions économiques, environnementales et sociales du développement durable lors de la formulation des politiques; tenue de réunions annuelles sous-régionales en vue de préparer le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable dans les sous-régions suivantes : i) Pacifique, ii) Asie de l'Est et du Nord-Est, iii) Asie du Nord et Asie centrale, iv) Asie du Sud et du Sud-Ouest et v) Asie du Sud-Est;

b) *Sous-programme 6 (Développement social)* : Réalisation d'études analytiques sur les nouvelles dimensions sociales du développement durable, en vue de l'établissement d'une nouvelle publication annuelle en série intitulée *Social Panorama*;

c) *Sous-programme 7 (Statistiques)* : Tout en veillant à la qualité et à la cohérence des données, regroupement des chiffres relatifs au développement durable dans une base de données statistiques régionale et réorientation des programmes de formation afin de renforcer les capacités des États Membres en matière de collecte des données et d'analyse statistique.

Chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes)

42. Les activités qui relèvent du chapitre 21 ont été approuvées par le Conseil économique et social dans sa résolution 2016/12 relative à la création du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable. Un montant total de 130 000 dollars par exercice biennal serait nécessaire au titre des organes directeurs pour organiser les réunions annuelles du Forum, et au titre de la direction exécutive et de l'administration pour établir les rapports annuels sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées au niveau régional dans la mise en œuvre du Programme 2030.

Chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale)

43. Les activités qui relèvent du chapitre 22 ont été approuvées par le Conseil économique et social dans sa résolution 2016/10 sur la stratégie et le plan d'action de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Au total, 1 893 600 dollars seraient nécessaires pour l'exercice 2016-2017 et 3 039 300 dollars pour l'exercice 2018-2019 (compte étant tenu de l'effet report des quatre nouveaux postes (1 P-4, 2 P-3 et 1 agent local) qu'il est proposé de créer) et les sous-programmes concernés sont les suivants :

a) *Sous-programme 1 (Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable)* : Établissement d'une série de documents thématiques sur le partage des ressources en eau, la sécurité alimentaire, l'énergie et les changements climatiques, mettant l'accent sur le Programme 2030 en vue de déterminer les positions de départ et les solutions possibles pour atteindre les cibles définies dans les objectifs de développement durable; tenue de consultations régionales consacrées aux incidences des changements climatiques sur la mise en œuvre de ces objectifs dans la région arabe et de consultations régionales consacrées à l'alignement des plans nationaux relatifs aux ressources en eau, à l'énergie, à l'alimentation et à l'environnement sur le Programme 2030;

b) *Sous-programme 2 (Développement social)* : Établissement d'une série de documents thématiques sur la dynamique démographique et le handicap, mettant l'accent sur le Programme 2030 en vue de déterminer les positions de départ et les solutions possibles pour atteindre les cibles définies dans les objectifs de développement durable;

c) *Sous-programme 3 (Développement économique et intégration)* : Étude concernant les conséquences des sorties illégales de fonds sur les économies des pays arabes;

d) *Sous-programme 4 (La technologie au service du développement et de l'intégration régionale)* : Établissement d'une série de documents thématiques sur la technologie et l'innovation; études dans les domaines de l'informatique, des communications et de l'économie numérique, de la science et de la technologie et de l'innovation et élaboration d'un guide pratique sur le rôle joué par cette dernière dans la réalisation des objectifs de développement durable;

e) *Sous-programme 5 (Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits)* : Mise au point et expérimentation

d'une méthode visant à recueillir des données de départ claires et précises pour les cibles et indicateurs nationaux relatifs au Programme 2030;

f) *Sous-programme 6 (Promotion de la femme)* : Réalisation d'une étude sur la promotion de la femme dans le cadre du Programme 2030;

g) *Sous-programme 7 (Atténuation des conflits et développement)* : Réalisation d'une étude sur la question des conflits, des crises et des occupations étrangères dans le cadre du Programme 2030.

B. Ressources nécessaires à la mise en œuvre des mandats énoncés dans les deux programmes

44. Les incidences budgétaires au titre de cette catégorie constituent une actualisation du montant estimatif des ressources nécessaires précédemment proposées dans le rapport du Secrétaire général (A/70/589 et Corr.1). On se rappellera que l'Assemblée générale, dans sa résolution 70/248A, a autorisé le Secrétaire général à contracter des engagements d'un montant ne dépassant pas 7 547 300 dollars pour la première année de l'exercice biennal 2016-2017 pour financer l'application des décisions énoncées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il est proposé des ressources pour 2017 et au-delà au titre des chapitres ci-après du budget-programme : chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), chapitre 12 (Commerce et développement), chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) et chapitre 36 (Contributions du personnel). Les activités relatives à chacun des Programmes, classées par chapitre du budget, sont exposées ci-après.

1. Programme d'action d'Addis-Abeba

45. La mise en œuvre des nouveaux mandats qui découlent du Programme d'action d'Addis-Abeba nécessiterait des ressources supplémentaires au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), du chapitre 12 (Commerce et développement), du chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) et du chapitre 36 (Contributions du personnel). Une récapitulation des ressources nécessaires par chapitre est présentée dans le tableau 4.

Tableau 4

Récapitulation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba et ventilation par chapitre du budget

(En dollars des États-Unis)

Chapitre	Montant total des ressources nécessaires 2017	Montant total des ressources nécessaires 2018-2019	Montant net des ressources supplémentaire nécessaires 2018-2019 ^a
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	37 600	75 200	37 600

<i>Chapitre</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires 2017</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires 2018-2019</i>	<i>Montant net des ressources supplémentaire nécessaires 2018-2019^a</i>
9. Affaires économiques et sociales	1 360 600	2 718 100	1 357 500
12. Commerce et développement	106 500	213 000	106 500
29D. Bureau des services centraux d'appui	95 400	190 800	95 400
36. Contributions du personnel	113 900	227 800	113 900
Total	1 714 000	3 424 900	1 710 900

^a Montant net qui tient compte des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice 2016-2017.

Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)

46. Pour donner suite à la demande de documentation énoncée au paragraphe 133 du Programme d'action d'Addis-Abeba, il faudra entre autres publier un document annuel de pré-session de 8 500 mots dans les six langues officielles à compter de 2016, qui viendrait s'ajouter à la documentation que doit publier le Département (37 600 dollars par an).

47. Les ressources nécessaires au titre : a) de la tenue chaque année à New York des sessions du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (271 000 dollars par an) et b) de la tenue chaque année du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement (48 000 dollars par an), qui avaient été précédemment proposées dans le rapport du Secrétaire général (A/70/589 et Corr.1) sont maintenant incluses dans les activités prescrites par le Conseil économique et social et présentées dans un additif au rapport du Secrétaire général sur l'état récapitulatif des incidences financières des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2016 (A/71/401/Add.1), comme indiqué à la section V.A ci-dessus. Toutefois, les dépenses connexes pour l'exercice 2016, d'un montant de 319 000 dollars, seraient financées au titre de l'autorisation d'engagements accordée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248A.

48. Le tableau 5 présente une synthèse des ressources nécessaires au titre des services de conférence, suite au Programme d'action d'Addis-Abeba, de manière à disposer de personnel temporaire pour les réunions pour compléter la capacité du Département en matière de services de conférence.

Tableau 5
**Récapitulation des ressources nécessaires au titre des services de conférence
 aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant total des ressources nécessaires 2017</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires 2018-2019</i>	<i>Montant net des ressources supplémentaire nécessaires 2018-2019^a</i>
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)			
Autres dépenses de personnel			
Documentation de présession	37 600	75 200	37 600
Total	37 600	75 200	37 600

^a Montant net qui tient compte des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice 2016-2017.

Chapitre 9 (Affaires économiques et sociales)

49. La mise en œuvre des mandats supplémentaires découlant du Programme d'action d'Addis-Abeba aura des incidences sur le sous-programme 9, Financement du développement, qui relève du Bureau du financement du développement.

50. Ce sous-programme a actuellement pour mission d'assurer des services techniques de secrétariat pour donner suite en permanence aux accords conclus lors des conférences internationales sur le financement du développement. À ce titre, un appui doit être fourni au processus intergouvernemental chargé du suivi des conférences, dont la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui se tient chaque année et le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement (Assemblée générale) qui a lieu tous les deux ans.

51. Les ressources nécessaires à la tenue chaque année à New York de la session du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, comme suite au paragraphe 29 du Programme d'action d'Addis-Abeba, dont il était précédemment fait état au titre des organes directeurs, sont incluses maintenant dans les activités prescrites par le Conseil économique et social et figurent dans l'additif au rapport du Secrétaire général sur l'état récapitulatif des incidences financières des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2016 (A/71/401/Add.1), comme indiqué à la section V.A ci-dessus. Toutefois, les ressources nécessaires en 2016, d'un montant de 237 000 dollars, seront financées au titre de l'autorisation d'engagement accordée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248A.

52. Le tableau 6 présente une récapitulation des ressources nécessaires au titre du chapitre 9.

Tableau 6
**Récapitulation des ressources nécessaires au titre du chapitre 9
 (Affaires économiques et sociales) aux fins de la mise en œuvre
 du Programme d'action d'Addis-Abeba**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant total des ressources nécessaires 2017</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires 2018-2019</i>	<i>Montant net des ressources supplémentaire nécessaires 2018-2019^a</i>
Sous-programme 9, Financement du développement			
Postes temporaires [1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 G(AC)]	946 200	1 889 300	943 100
Consultants	150 000	300 000	150 000
Experts	180 000	360 000	180 000
Voyages	65 000	130 000	65 000
Services contractuels	14 000	28 000	14 000
Frais généraux de fonctionnement	2 400	4 800	2 400
Fournitures et accessoires	3 000	6 000	3 000
Total	1 360 600	2 718 100	1 357 500

^a Montant net qui tient compte des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice 2016-2017.

Postes temporaires

53. Un crédit renouvelable de 946 200 dollars est proposé pour financer six postes temporaires [1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 1 G(AC)], à compter du 1^{er} janvier 2017, pour remplacer des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en 2016 en vue d'appuyer les activités relatives au forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et au Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, comme indiqué ci-après.

a) Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement

54. Suite à la décision de l'Assemblée générale de créer un forum annuel de cinq jours du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, le sous-programme assurera le service du forum et, en amont, des négociations internationales sur le format et les modalités du forum qui doivent avoir lieu pendant le cycle actuel du Conseil et appuiera les travaux de ces instances. La réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et la CNUCED sera intégrée au processus renforcé du suivi de la question du financement du développement et se tiendra pendant l'une des journées du forum. Le Dialogue de haut niveau de l'Assemblée sur le financement du développement aura lieu immédiatement après le forum politique de haut niveau organisé tous les quatre ans sous les auspices de l'Assemblée.

55. Il est proposé de financer quatre emplois de temporaire [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)] en vue de la mise en place, au sein du Service de la concertation et de l'action locale multipartites, d'un groupe spécial chargé d'assurer le secrétariat du

forum du Conseil économique et social sur le suivi du développement et composé comme suit :

a) Un chef de groupe (P-5) chargé de la planification, de la gestion, de la direction et de l'exécution du programme de travail du groupe. Le titulaire du poste dirigerait l'équipe responsable de la conception et de l'organisation du forum, en veillant : au respect des modalités appliquées aux conférences internationales sur le financement du développement; à la pleine participation du groupe élargi d'acteurs institutionnels et non institutionnels; à la cohérence entre le suivi et l'examen des décisions touchant au financement du développement et des moyens de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015; à ce que le document final du forum vienne alimenter le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 lors du Forum politique de haut niveau et prenne en compte les délibérations du Forum pour la coopération en matière de développement. Il examinerait et coordonnerait toutes les contributions de fond établies pour le forum et apporterait un appui fonctionnel et des conseils dans le cadre des consultations intergouvernementales sur le document final négocié;

b) Un économiste (P-4) chargé de la fourniture d'un appui fonctionnel sous forme d'analyses des politiques, de recherches et de conseils techniques sur le thème annuel du forum et son programme de travail pluriannuel, notamment de l'établissement de notes de synthèse et de cadrage et de l'organisation de réunions de groupes d'experts, de réunions régionales et de colloques préparatoires. Le titulaire du poste apporterait également un appui aux réunions interinstitutions et aux consultations organisées en lien avec le forum. En outre, il serait chargé d'interagir en permanence avec le groupe élargi d'acteurs institutionnels, y compris les entités des Nations Unies compétentes;

c) Un économiste (P-3) chargé de coordonner l'organisation du forum, dont le programme de manifestations parallèles. Le titulaire du poste aiderait par ailleurs les États Membres à élaborer les exposés volontaires sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba qu'ils présenteront au forum. Il participerait également à l'élaboration d'une stratégie de communication, notamment sur les médias sociaux, à destination de l'ensemble des acteurs intéressés, et animerait un dialogue de consultation en ligne avec les parties prenantes. Il serait enfin chargé d'interagir en permanence avec le monde de l'entreprise et les fondations philanthropiques dans le cadre du processus de suivi du financement du développement. Il effectuerait notamment un travail permanent de suivi et d'évaluation dans le domaine des partenariats public-privé;

d) Un assistant de recherche [agent des services généraux (Autres classes)] chargé d'effectuer des recherches et d'apporter une assistance administrative aux membres du groupe dans tous les aspects liés aux activités d'appui au forum, notamment l'organisation des sessions, la préparation des contributions de fond, l'administration et la coordination du travail des consultants et la facilitation des voyages des experts.

b) Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

56. Il est proposé de financer deux emplois de temporaire (1 P-4 et 1 P-3) en vue d'apporter un appui fonctionnel au Comité dans les domaines de la politique fiscale et de l'administration fiscale, comme suit :

a) Un emploi d'économiste (P-4), dont le titulaire exercerait ses fonctions au Service de l'analyse et de l'élaboration des politiques et serait chargé de suivre et d'apprécier les faits récemment observés dans les domaines de la politique fiscale et de la coopération fiscale internationale, dans le contexte de la mobilisation des ressources nationales. L'intéressé apporterait un appui fonctionnel en analysant les politiques, en effectuant des travaux de recherche et en donnant des conseils techniques sur des questions relatives à ces domaines, notamment l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires, les flux illicites et les échanges d'information. Il établirait divers rapports, documents de référence et documents de conférence à l'intention du Secrétaire général et du Comité d'experts, sur des sujets relevant des thèmes susmentionnés;

b) Un emploi d'économiste (P-3), dont le titulaire exercerait ses fonctions au Service de l'analyse et de l'élaboration des politiques et aiderait le Secrétaire du Comité d'experts à apporter un appui fonctionnel au Comité et à ses sous-comités, notamment pour l'établissement des rapports analytiques soumis à leur examen sur les questions relatives à la détermination des prix de transfert, ainsi qu'à la fiscalité des industries extractives des pays en développement. L'intéressé organiserait des réunions de groupe d'experts en prévision des sessions du Comité, et aiderait à coordonner les travaux de mise à jour du Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement et du Manuel des Nations Unies sur les prix de transfert à l'intention des pays en développement. Il aiderait en outre à mobiliser des fonds pour les travaux du Comité et de ses organes subsidiaires.

Consultants

57. Un crédit renouvelable de 150 000 dollars permettrait de couvrir des compétences spécialisées qui ne sont pas disponibles en interne ou dont la mise en place ne serait pas financièrement judicieuse, aux fins ci-après :

a) Établissement de documents analytiques sur le thème du forum, qui serviront de base de travail à la réunion du groupe d'experts qui se tiendrait en prévision du forum, et de contributions au forum, tables rondes y comprises (30 000 dollars);

b) Établissement de documents d'information, qui serviront de contribution aux chapitres du rapport que le groupe de réflexion interinstitutions consacrerait aux questions relevant de son programme de travail pluriannuel (40 000 dollars);

c) Élaboration d'une stratégie de communication, prévoyant notamment des contacts par les réseaux sociaux avec toutes les parties prenantes et des consultations en ligne avec ces dernières en vue du forum (30 000 dollars);

d) Études de fond pour les sessions du Comité d'experts sur des questions relevant des domaines prioritaires figurant actuellement à l'ordre du jour du Comité (30 000 dollars);

e) Études de fond pour le forum consacré aux infrastructures (20 000 dollars).

Experts

58. Un crédit renouvelable de 180 000 dollars permettrait de financer la participation d'experts à des réunions afin d'examiner des thèmes spécialisés, comme suit :

a) Voyages d'experts à deux réunions de groupes d'experts organisées en vue de l'établissement du rapport du groupe de réflexion interorganisations sur le cadre et les indicateurs de suivi concernant l'application des décisions relatives au financement du développement (50 000 dollars);

b) Voyages d'experts à deux réunions de groupe d'experts organisées en prévision du forum sur le thème annuel retenu par celui-ci, conformément au programme de travail pluriannuel retenu pour le cycle de quatre ans, à savoir l'utilisation des fonds publics nationaux et internationaux, y compris l'aide publique au développement, l'entreprise privée et les finances nationales et internationales, la dette et les problèmes systémiques, et le commerce, la science, la technologie, l'innovation et le renforcement des capacités (50 000 dollars);

c) Voyage d'experts de la société civile à deux consultations de la société civile sur le thème annuel du forum en vue de leur contribution au forum (30 000 dollars);

d) Voyages d'experts à deux réunions de groupes d'experts sur les questions prioritaires définies par le Comité d'experts, en prévision des sessions du Comité (50 000 dollars).

Voyages

59. Un montant de 65 000 dollars permettrait à des fonctionnaires de participer à des réunions internationales et régionales où l'on débattrait de l'exécution du Programme d'action d'Addis-Abeba, en vue d'assurer la pleine participation de toutes les parties intéressées à des consultations larges et ouvertes. Ces ressources couvriraient ce qui suit :

a) Participation de fonctionnaires à des réunions mondiales et régionales, y compris celles organisées par les commissions régionales avec l'appui des banques de développement régionales, pour assurer le suivi des questions abordées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba (30 000 dollars);

b) Consultations avec les grands acteurs institutionnels [Banque mondiale, FMI, OMC, CNUCED et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] dans le cadre des préparatifs du forum (15 000 dollars);

c) Lancement du rapport du groupe de réflexion interinstitutions dans plusieurs villes, dont Addis-Abeba, Bangkok, Beyrouth, Genève, Santiago et Washington (20 000 dollars).

Services contractuels

60. Un crédit renouvelable de 14 000 dollars couvrirait le coût standard de l'accord de prestation de services au titre des postes temporaires (9 000 dollars) et l'impression du rapport du groupe de réflexion interorganisations (5 000 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

61. Un crédit renouvelable de 2 400 dollars couvrirait le coût standard des services de téléphonie dont auraient besoin les titulaires des postes temporaires.

Fournitures et accessoires

62. Un crédit renouvelable de 3 000 dollars couvrirait le coût des fournitures de bureau dont auraient besoin les titulaires des postes temporaires.

Modifications à apporter au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

63. Aux fins de l'application des décisions énoncées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, il est proposé d'apporter les modifications ci-après au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 9)].

Sous-programme 9**Financement du développement**

64. Les facteurs externes et produits figurant dans le document A/70/6 (Sect. 9) devraient être remplacés comme suit :

Facteurs externes

9.115 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les décideurs, aux niveaux national et international, participent pleinement au suivi de l'application du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, du Programme d'action d'Addis-Abeba et d'autres textes connexes, ainsi qu'à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030; b) les acteurs concernés par le financement du développement disposent de ressources et de capacités durables pour atteindre les buts et objectifs de développement convenus sur le plan international.

Produits

9.116 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions officielles, consultations et tables rondes de la Deuxième Commission sur la suite donnée au Consensus de Monterrey, à la Déclaration de Doha sur le financement du développement et au Programme d'action d'Addis-Abeba (30);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports multipartites annuels sur la suite donnée aux

conférences internationales sur le financement du développement (2); décisions du forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement (2); rapports sur le système financier international et le développement (2);

ii) Conseil économique et social :

- a. Services fonctionnels pour les réunions : dialogue annuel de haut niveau sur les politiques avec les institutions financières et commerciales internationales organisé dans le cadre du débat de haut niveau de la session de fond annuelle du Conseil (2); forum annuel du Conseil sur le suivi du financement du développement (20); consultations entre les représentants du Conseil et les directeurs des conseils d'administration et instances dirigeantes de la Banque mondiale, du FMI, de l'OMC et de la CNUCED sur les préparatifs du forum annuel du Conseil concernant le suivi du financement du développement (6); réunions officielles, consultations et tables rondes du Conseil sur la suite donnée au Consensus de Monterrey, à la Déclaration de Doha sur le financement du développement et au Programme d'action d'Addis-Abeba, en 2016 et 2017 (16); consultations du Conseil sur les décisions du forum annuel consacré au suivi du financement du développement (10);
- b. Documentation destinée aux organes délibérants : contribution au rapport analytique général qui sera examiné en 2016 par le Forum pour la coopération en matière de développement (1); rapports multipartites destinés au forum annuel du Conseil économique et social consacré au suivi du financement du développement (2); rapport du groupe de réflexion interinstitutions sur les progrès accomplis dans l'application des décisions relatives au financement du développement et dans la mobilisation des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2); rapports du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux menés de sa douzième à sa quinzième session (4);

iii) Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale [les modifications ci-après sont également présentées dans l'additif à l'état récapitulatif des incidences financières des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2016, établi par le Secrétaire général (A/71/401/Add.1)]

- a. Services fonctionnels pour les réunions : douzième à quinzième sessions du Comité (32); réunions

intersessions des sous-comités et groupes de travail du Comité (20);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : documents de synthèse établis par le secrétariat sur les questions à inscrire à l'ordre du jour des douzième à quinzième sessions du Comité (40);

iv) Groupes spéciaux d'experts : 12 groupes spéciaux d'experts chargés des thèmes suivants : cohérence, coordination et coopération dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement et du Programme d'action d'Addis-Abeba (4); De Monterrey à Addis-Abeba : bilan de la mise en œuvre et programme de travail pour l'avenir (2); coopération internationale dans le domaine fiscal (4); consultations de la société civile sur le thème annuel du forum du Conseil économique et social concernant le suivi du financement du développement (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :

i) Publications en série : documents issus des consultations multipartites sur le financement du développement (2); Building on Monterrey : selected policy issues on financing for development (L'après-Monterrey : quelques questions de politique générale sur le financement du développement) (2); rapports du groupe de réflexion interinstitutions sur les programmes de l'application des décisions relatives au financement du développement et la mobilisation des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2);

ii) Publications isolées : document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (1); décisions issues de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (1); *Manuel de négociation des conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement* (1); Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement – mise à jour (1); *Manuel des Nations Unies sur les prix de transfert à l'intention des pays en développement* – mise à jour (1);

iii) Communiqués et conférences de presse : communiqués de presse et conférences de presse sur : le forum annuel du Conseil économique et social consacré au suivi du financement du développement (2); les travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (4); les consultations multipartites sur le financement du développement (1); le lancement des rapports du groupe de réflexion interinstitutions sur les progrès en matière

- d'application des décisions relatives au financement du développement et la mobilisation des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2);
- iv) Manifestations spéciales : tables rondes et réunions d'information sur le suivi des questions relatives au financement du développement à l'intention des délégations participant aux travaux de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social (6);
 - v) Activités ou documentation techniques : élaboration de notes de synthèse sur les questions relatives au financement du développement en vue des réunions de haut niveau des hauts fonctionnaires des Nations Unies avec les représentants des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux intéressés (16); tenue et mise à jour de la page d'accueil du site Internet consacré au financement du développement (8); pochette de documentation à l'intention des participants au dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement prévu en 2017 (1); pochettes de documentation destinées au forum annuel du Conseil économique et social consacré en 2016 et 2017 au suivi du financement du développement (2);
 - vi) Séminaires destinés à des utilisateurs extérieurs : séminaires et débats interactifs avec des représentants de gouvernements et d'acteurs institutionnels et non institutionnels (société civile et secteur privé) sur le financement du développement (6);
 - vii) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations : consultations interorganisations et coordination avec les secrétariats des principaux acteurs institutionnels du financement du développement (Banque mondiale, FMI, OMC, CNUCED et PNUD) ainsi qu'avec les commissions régionales et les banques de développement régionales (20);
 - viii) Apports à des produits communs : *Situation et perspectives de l'économie mondiale* (chapitre sur la finance internationale) (2); *La situation économique et sociale dans le monde* (contribution sur les flux financiers internationaux) (2);
- c) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : fourniture d'une assistance technique aux pays en développement et pays en transition intéressés qui en font la demande, en vue de renforcer les capacités nationales concernant le développement du secteur financier, la coopération en matière fiscale et la gestion des finances publiques (1);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : séminaires et ateliers régionaux organisés en coopération avec les commissions régionales de

l'ONU (Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale) et les banques de développement régionales, avec la participation de représentants des acteurs institutionnels et non institutionnels, sur des questions de politique générale concernant la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement et leur suivi dans les différentes régions (1); stages de formation et ateliers à l'intention de fonctionnaires et spécialistes des pays en développement et des pays en transition, visant à renforcer les capacités nationales concernant certains aspects du développement du secteur financier et de la gestion des finances publiques (1);

- iii) Projets opérationnels : estimations des besoins et études d'impact à l'intention des pays en développement et des pays en transition qui en font la demande, en vue de renforcer les capacités nationales concernant le développement du secteur financier et la gestion des finances publiques (1).

Chapitre 12 (Commerce et développement)

65. L'exécution des activités supplémentaires découlant du Programme d'action d'Addis-Abeba aurait une incidence sur les sous-programmes 1 (Mondialisation, interdépendance et développement) et 4 (Technologie et logistique).

66. Au paragraphe 123 du Programme d'action d'Addis-Abeba, les États Membres ont décidé de créer le Mécanisme de facilitation des technologies, qui serait fondé sur une collaboration multipartite entre les États Membres, la société civile, le secteur privé, les milieux scientifiques, les entités des Nations Unies et d'autres acteurs et serait composé d'un groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, d'un forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et d'une plateforme en ligne.

67. En application du paragraphe 132 du Programme d'action d'Addis-Abeba, le Conseil économique et social tiendra un forum annuel sur le suivi du financement du développement d'une durée maximale de cinq jours, dont l'un sera consacré à la réunion spéciale de haut niveau avec la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et la CNUCED.

68. Le tableau 7 récapitule les prévisions de dépenses au titre du chapitre 12.

Tableau 7
**Récapitulatif des prévisions de dépenses au titre du chapitre 12
 (Commerce et développement), aux fins de la mise en œuvre
 du Programme d'action d'Addis-Abeba**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Total des ressources nécessaires 2017</i>	<i>Total des ressources nécessaires 2018-2019</i>	<i>Ressources supplémentaires pour l'exercice 2018-2019^a</i>
Sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement)			
Consultants	43 500	87 000	43 500
Voyages	11 700	23 400	11 700
Total partiel	55 200	110 400	55 200
Sous-programme 4 (Technologie et logistique)			
Consultants	43 500	87 000	43 500
Voyages	7 800	15 600	7 800
Total partiel	51 300	102 600	51 300
Total	106 500	213 000	106 500

^a Montant net des ressources supplémentaires à prévoir compte tenu des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice biennal 2016-2017.

Sous-programme 1 Mondialisation, interdépendance et développement

Consultants

69. Un montant renouvelable de 43 500 dollars servirait à financer les services spécialisés nécessaires à l'établissement des documents de référence devant servir de base aux travaux du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement. Les questions à traiter comprendraient la mobilisation des ressources publiques nationales et leur utilisation efficace, l'examen de l'application des décisions de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, la viabilité et la restructuration de la dette, le règlement des problèmes systémiques et l'égalité des sexes sur le marché du travail et dans la sphère économique en général.

Voyages

70. Un montant renouvelable de 11 700 dollars couvrirait les frais de voyage des fonctionnaires appelés à participer au forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement visé aux paragraphes 88 et 132 du Programme d'action d'Addis-Abeba. Il permettrait de financer la participation de trois fonctionnaires de la CNUCED, à savoir : un haut fonctionnaire, un expert du domaine à l'examen, et le coordonnateur des questions de suivi du financement du développement. La présence des fonctionnaires considérés est jugée nécessaire compte tenu du caractère spécialisé de ces travaux de haut niveau. En particulier,

les intéressés contribueraient activement aux débats et tables rondes, feraient des exposés et s'assureraient que l'information relative aux activités de suivi menées par la CNUCED est dûment communiquée. Compte tenu de la nature du forum et des activités prévues, les spécialistes et le haut fonctionnaire de Genève ne pourront pas être remplacés par des fonctionnaires de la CNUCED en poste à New York.

Sous-programme 4 Technologie et logistique

Consultants

71. Un montant renouvelable de 43 500 dollars doit être prévu aux fins de l'établissement des documents de référence qui serviront de base aux travaux du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable. Ces documents traiteront des préoccupations et questions thématiques qui seront examinées lors du forum, comme l'incidence des technologies nouvelles et naissantes (technologies de l'information et des communications, biotechnologie, nanotechnologie et technologie géospatiale) et leur application en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

Voyages

72. Un montant renouvelable de 7 800 dollars couvrirait les frais de voyage du personnel appelé à participer au forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable visé au paragraphe 123 du Programme d'action d'Addis-Abeba. Pourraient ainsi participer aux réunions :

a) Un fonctionnaire chargé des services fonctionnels de la Commission de la science et de la technique au service du développement, qui participera aux débats du forum et assurera la liaison avec la Commission. Le Mécanisme de facilitation des technologies est l'un des moyens de réalisation des objectifs de développement durable. Les examens thématiques des progrès accomplis au regard des objectifs de développement durable, notamment des questions transversales, seront appuyés par les commissions techniques du Conseil économique et social. En tant que commission technique du Conseil, la Commission suivra donc en principe la mise en œuvre à l'échelle mondiale, notamment dans le cadre du Mécanisme. La CNUCED, secrétariat de la Commission, devra donc impérativement suivre de près les débats tenus à l'occasion du forum et veiller à la cohérence entre celui-ci et la Commission;

b) Un fonctionnaire chargé de la science, de la technologie et de l'innovation à la CNUCED, qui fournira des contributions de fond fondées sur les travaux de celle-ci. Il s'agira notamment des conclusions de l'analyse des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation et des rapports phares tels que le *Rapport sur l'économie de l'information* et le *Rapport sur la technologie et l'innovation*, et d'autres résultats de travaux de recherche sur les politiques.

Modifications à apporter au chapitre 12 (Commerce et développement) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

73. Afin d'appliquer les décisions contenues dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, il faudra modifier comme ci-après les produits du chapitre 12 (Commerce et développement) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 12)].

Sous-programme 1

Mondialisation, interdépendance et développement

74. Au paragraphe 12.53, au point « a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts », « iii) Conseil économique et social », « a. Services fonctionnels pour les réunions du Conseil et de ses organes subsidiaires » remplacer le nombre de réunions (2) par (4); et au point « b. Documentation destinée aux organes délibérants », remplacer le nombre de contributions aux rapports au Conseil (2) par (4).

Sous-programme 4

Technologie et logistique

75. Au paragraphe 12.81, au point « b) Autres activités de fond », ajouter le nouveau produit suivant : « ix) Contribution à des produits communs : forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable (2) ».

Chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui)

76. L'exécution des activités prescrites dans le Programme d'action d'Addis-Abeba nécessiterait l'ouverture d'un crédit supplémentaire pour le Bureau des services centraux d'appui afin de financer le coût des services centraux d'appui, dont la location de locaux pour les titulaires des postes temporaires qu'il est proposé de créer au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales).

77. Le tableau 8 récapitule les prévisions de dépenses au titre du chapitre 29D.

Tableau 8

Récapitulatif des prévisions de dépenses au titre du chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui), aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba

(En dollars des États-Unis)

	<i>Total des ressources nécessaires 2017</i>	<i>Total des ressources nécessaires 2018-2019</i>	<i>Ressources supplémentaires pour l'exercice 2018-2019^a</i>
Frais généraux de fonctionnement	95 400	190 800	95 400
Total	95 400	190 800	95 400

^a Montant net des ressources supplémentaires à prévoir compte tenu des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice biennal 2016-2017.

Frais généraux de fonctionnement

78. Un montant renouvelable de 95 400 dollars couvrirait le coût des services centraux d'appui, dont la location de locaux pour six agents temporaires à New York.

Chapitre 36 (Contributions du personnel)

79. Le tableau 9 récapitule les prévisions de dépenses au titre du chapitre 36.

Tableau 9

Récapitulatif des prévisions de dépenses au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel), aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba

(En dollars des États-Unis)

	<i>Total des ressources nécessaires 2017</i>	<i>Total des ressources nécessaires 2018-2019</i>	<i>Ressources supplémentaires pour l'exercice 2018-2019^a</i>
Autres catégories	113 900	227 800	113 900
Total	113 900	227 800	113 900

^a Montant net des ressources supplémentaires à prévoir compte tenu des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice biennal 2016-2017.

80. Un montant renouvelable de 113 900 dollars, compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel), couvrirait les contributions du personnel correspondant aux postes temporaires qu'il est proposé de créer au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales).

2. Programme de développement durable à l'horizon 2030

81. L'exécution des activités supplémentaires découlant du Programme de développement durable à l'horizon 2030 nécessiterait l'ouverture de crédits supplémentaires au titre des chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 9 (Affaires économiques et sociales), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel). Le tableau 10 récapitule les prévisions de dépenses par chapitre.

Tableau 10
Récapitulatif des prévisions de dépenses par chapitre, aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Total des ressources nécessaires 2017</i>	<i>Total des ressources nécessaires 2018-2019</i>	<i>Ressources supplémentaires pour l'exercice 2018-2019^a</i>
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	281 400	562 800	281 400
9. Affaires économiques et sociales	3 497 100	7 261 200	3 764 100
29D. Bureau des services centraux d'appui	159 000	349 800	190 800
36. Contributions du personnel	202 700	444 800	242 100
Total	4 140 200	8 618 600	4 478 400

^a Montant net des ressources supplémentaires à prévoir compte tenu des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice biennal 2016-2017.

Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)

82. Le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, qui se tiendra annuellement pendant deux jours avec des services d'interprétation dans les six langues officielles conformément au paragraphe 70 du Programme 2030, constituera une charge de travail supplémentaire pour le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (24 000 dollars par an). Les trois documents (2 d'avant session, de 5 000 et 8 500 mots, respectivement, et 1 d'après session de 10 700 mots) qui devront être publiés dans les six langues officielles tous les ans à compter de 2016, constitueront également un volume de documentation supplémentaire que le Département aura à produire (107 000 dollars par an).

83. Le forum politique de haut niveau, qui se tiendra tous les quatre ans sous les auspices de l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 87 du Programme 2030, sera financé au moyen des crédits déjà ouverts.

84. La documentation demandée aux paragraphes 85, 88 et 89 du Programme 2030, qui comprend quatre documents d'avant session annuels de 8 500 mots chacun publiés dans les six langues officielles, constituera une charge de travail supplémentaire pour le Département (150 400 dollars par an).

85. Quant au document d'avant session de 11 000 mots demandé dans les six langues officielles au paragraphe 90, il doit être publié en 2016 seulement et ne sera plus nécessaire en 2017.

86. Le tableau 11 récapitule les ressources à prévoir au titre des services de conférence, aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030, afin de financer le personnel temporaire pour les réunions et de permettre ainsi au Département d'assurer les services de conférence nécessaires.

Tableau 11
**Récapitulatif des prévisions de dépenses au titre des services de conférence,
 aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Total des ressources nécessaires 2017</i>	<i>Total des ressources nécessaires 2018-2019</i>	<i>Ressources supplémentaires pour l'exercice 2018-2019^a</i>
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)			
Autres dépenses de personnel			
Interprétation	24 000	48 000	24 000
Documentation d'avant session	210 400	420 800	210 400
Documentation d'après session	47 000	94 000	47 000
Total	281 400	562 800	281 400

^a Montant net des ressources supplémentaires à prévoir compte tenu des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice biennal 2016-2017.

Chapitre 9 (Affaires économiques et sociales)

87. Le Département des affaires économiques et sociales a été l'entité principale au sein du système des Nations Unies chargée de fournir un appui analytique et autre aux négociations sur le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », qui a servi de base à la définition des objectifs de développement durable, à la création du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, au Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, aux débats de l'Assemblée générale sur les modalités d'un mécanisme de facilitation des technologies et, enfin, aux négociations intergouvernementales du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

88. Les tableaux 12 et 13 récapitulent les prévisions de dépenses au titre du chapitre 9.

Tableau 12
**Récapitulatif des prévisions de dépenses au titre du chapitre 9 (Affaires
 économiques et sociales), aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Total des ressources nécessaires 2017</i>	<i>Total des ressources nécessaires 2018-2019</i>	<i>Ressources supplémentaires pour l'exercice 2018-2019^a</i>
Organes directeurs	78 500	157 000	78 500
Programme de travail			
Sous-programme 1	286 800	845 800	559 000

	<i>Total des ressources nécessaires 2017</i>	<i>Total des ressources nécessaires 2018-2019</i>	<i>Ressources supplémentaires pour l'exercice 2018-2019^a</i>
Sous-programme 3	1 676 500	3 350 400	1 673 900
Sous-programme 4	1 364 400	2 726 200	1 361 800
Appui aux programmes	90 900	181 800	90 900
Total	3 497 100	7 261 200	3 764 100

^a Montant net des ressources supplémentaires à prévoir compte tenu des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice biennal 2016-2017.

Tableau 13

Récapitulatif des prévisions de dépenses au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030

(En dollars des États-Unis)

	<i>Total des ressources nécessaires 2017</i>	<i>Total des ressources nécessaires 2018-2019</i>	<i>Ressources supplémentaires pour l'exercice 2018-2019^a</i>
Postes temporaires (3 P-5, 4 P-4, 2 P-3)	1 643 600	3 281 300	1 637 700
Autres dépenses de personnel	88 500	535 100	446 600
Consultants	497 500	905 000	407 500
Experts	670 000	1 340 000	670 000
Voyages des représentants	78 500	157 000	78 500
Voyages du personnel	295 000	590 000	295 000
Services contractuels	215 000	433 000	218 000
Frais généraux de fonctionnement	4 000	8 800	4 800
Fournitures et accessoires	5 000	11 000	6 000
Total	3 497 100	7 261 200	3 764 100

^a Montant net des ressources supplémentaires à prévoir compte tenu des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice biennal 2016-2017.

Organes directeurs

89. En adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Assemblée générale a créé le Mécanisme de facilitation des technologies, qui sera fondé sur une collaboration multipartite entre les États Membres, la société civile, le secteur privé, les milieux scientifiques, les entités des Nations Unies et d'autres acteurs, et composé du groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, du forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et de la plateforme en ligne.

90. Le groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable sera chargé de promouvoir la coordination, la cohérence et la coopération au sein du système des Nations Unies pour les initiatives en la matière, de renforcer les synergies et l'efficacité, et, en particulier, les initiatives de renforcement des capacités. En tirant parti des ressources existantes, il collaborera avec 10 représentants de la société civile, du secteur privé et des milieux scientifiques pour préparer les réunions du forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et contribuera à l'élaboration et au lancement de la plateforme en ligne et formulera notamment des propositions concernant les modalités du forum et de la plateforme en ligne. Les 10 représentants seront nommés par le Secrétaire général pour des mandats de deux ans.

91. Le tableau 14 récapitule les prévisions de dépenses concernant les organes directeurs.

Tableau 14

Récapitulatif des prévisions de dépenses : organes directeurs

(En dollars des États-Unis)

	<i>Total des ressources nécessaires 2017</i>	<i>Total des ressources nécessaires 2018-2019</i>	<i>Ressources supplémentaires pour l'exercice 2018-2019^a</i>
Voyages des représentants	78 500	157 000	78 500
Total	78 500	157 000	78 500

^a Montant net des ressources supplémentaires à prévoir compte tenu des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice biennal 2016-2017.

Voyages des représentants

92. Un montant renouvelable de 78 500 dollars couvrira la participation de 10 représentants de la société civile, du secteur privé et des milieux scientifiques à des réunions annuelles de trois jours à New York, de manière qu'ils puissent préparer les réunions du forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et contribuer à l'élaboration et au lancement de la plateforme en ligne, notamment en formulant des propositions concernant les modalités du forum et de la plateforme en ligne.

Programme de travail

Sous-programme 1

Appui au Conseil économique et social et coordination

93. Au paragraphe 84 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est dit que des bilans réguliers effectués sur une base volontaire, même si l'établissement de rapports est encouragé, incluront les pays développés et les pays en développement ainsi que les organismes concernés des Nations Unies et d'autres parties prenantes, dont la société civile et le secteur privé.

94. Étant donné que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 appelle à renforcer les partenariats mondiaux avec la société civile et d'autres parties prenantes, le Département des affaires économiques et sociales aura à s'acquitter des tâches supplémentaires suivantes : a) appuyer l'examen et le traitement des demandes d'admission au statut consultatif, dont le nombre croît rapidement – de 472 en 2014 à 632 en 2016; b) appuyer les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, dont le nombre croît de manière constante – de 41 en 1945 à 1 500 en 2000 puis près de 4 200 en 2015; c) assurer le suivi des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif au moyen de rapports quadriennaux sur leurs activités et leur statut, dont le nombre devrait passer de 450 rapports en moyenne en 2014-2015 à 730 en 2016-2017, soit une augmentation de 62 % au cours de l'exercice biennal; d) renforcer le retour d'information de sorte que les travaux des organisations non gouvernementales contribuent à ceux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires; e) renforcer le contrôle du Comité chargé des organisations non gouvernementales de manière à faciliter ces tâches; f) faire face au nombre croissant de demandes d'inscription et d'accréditation pour les réunions de haut niveau du Conseil économique et social et l'Assemblée générale concernant la mise en œuvre et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

95. La participation accrue des organisations non gouvernementales aux travaux du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale a également entraîné une augmentation constante des demandes d'accréditation et d'enregistrement, ainsi que la création et la gestion de comités de sélection des intervenants aux réunions de haut niveau des Nations Unies. Cette demande devrait continuer de croître, compte tenu du rôle primordial que la société civile est appelée à jouer dans la mise en œuvre et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

96. À cet égard, on notera que l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 67/290, dans le contexte du Forum politique de haut niveau, d'accorder à d'autres organisations des privilèges équivalents à ceux accordés aux organisations dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. De même, dans sa résolution 68/1, elle a ensuite prié le Conseil de promouvoir la participation active des grands groupes, des organisations non gouvernementales, d'autres parties prenantes intéressées et des organisations régionales à ses activités et à celles de ses commissions techniques et régionales.

97. Il faut également diffuser et recueillir des informations sur les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et à leur intention, afin que les bonnes pratiques soient connues et les informations communiquées aux organismes du système des Nations Unies. Ceci peut se faire par la mise en place d'une plateforme interactive de gestion des connaissances.

98. Le tableau 15 récapitule les prévisions de dépenses au titre du sous-programme 1.

Tableau 15
**Récapitulatif des prévisions de dépenses au titre du sous-programme 1
 (Appui au Conseil économique et social et coordination)**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Total des ressources nécessaires 2017</i>	<i>Total des ressources nécessaires 2018-2019</i>	<i>Ressources supplémentaires pour l'exercice 2018-2019^a</i>
Poste temporaire (1 P-4)	179 400	358 100	178 700
Autres dépenses de personnel	–	358 100	358 100
Consultants	105 000	120 000	15 000
Services contractuels	1 500	6 000	4 500
Frais généraux de fonctionnement	400	1 600	1 200
Fournitures et accessoires	500	2 000	1 500
Total	286 800	845 800	559 000

^a Montant net des ressources supplémentaires à prévoir compte tenu des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice biennal 2016-2017.

Postes temporaires

99. Un montant renouvelable de 179 400 dollars est proposé en vue de financer un poste temporaire d'administrateur de programmes (P-4) à compter du 1^{er} janvier 2017, en remplacement des emplois financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) en 2016. Dans le rapport du Secrétaire général (A/70/589 et Corr.1), il a été proposé de créer deux emplois de temporaire de la classe P-4, l'un pour 24 mois et l'autre pour six mois. Il est à présent proposé de transformer celui prévu pour 24 mois en poste de temporaire. Celui proposé pour six mois et pourvu en 2016 ne sera plus nécessaire en 2017; toutefois, à partir de 2018, il sera requis à plein temps mais il n'est pas proposé de le transformer en poste de temporaire.

100. Le titulaire du poste de temporaire développera et administrera une plateforme de gestion des connaissances destinée à diffuser et recueillir des informations sur les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et à leur intention, afin que les bonnes pratiques soient connues et les informations diffusées et qu'elles puissent collaborer activement avec le système des Nations Unies. Il favorisera également les partenariats entre la société civile et le Conseil économique et social, et aidera à la tenue à jour des sites Web, des outils en ligne, des bases de données et des réseaux de praticiens.

Autres dépenses de personnel

101. Comme indiqué au paragraphe 99, un emploi de temporaire de la classe P-4 demandé précédemment pour six mois et pourvu en 2016 ne sera plus nécessaire en 2017. À partir de 2018, il sera requis en permanence en vue d'examiner et d'approuver 50 % des nouvelles demandes d'admission au statut consultatif présentées pour examen au Comité chargé des organisations non gouvernementales et 50 % des rapports quadriennaux présentés par les organisations non

gouvernementales dotées du statut consultatif général ou spécial, également examinés par le Comité.

Consultants

102. Des ressources supplémentaires d'un montant total de 105 000 dollars devraient être prévues en 2017 pour financer des services de consultants en vue de l'établissement de quatre études de fond sur les sujets suivants :

a) Les nouvelles tendances et l'évolution de la coopération internationale pour le développement (15 000 dollars);

b) La manière dont l'Organisation des Nations Unies peut créer un cadre d'examen et de suivi crédible (30 000 dollars);

c) Les aspects spécifiques du positionnement à long terme du système des Nations Unies (30 000 dollars);

d) Des propositions pour la mise en œuvre des mesures de réforme découlant du Programme 2030 (30 000 dollars).

Services contractuels

103. Un montant renouvelable de 1 500 dollars couvrirait le coût standard d'un accord de prestation de services pour les emplois de temporaire.

Frais généraux de fonctionnement

104. Un montant renouvelable de 400 dollars couvrirait le coût standard des services de téléphone correspondant aux emplois de temporaire.

Fournitures et accessoires

105. Un montant renouvelable de 500 dollars couvrirait le coût des fournitures de bureau correspondant aux emplois de temporaire.

Sous-programme 3

Développement durable

106. La Division du développement durable est le secrétariat du Forum politique de haut niveau et sera, à ce titre, responsable d'une grande partie des activités de mise en œuvre, de suivi, d'examen et d'analyse du Programme de développement durable à l'horizon 2030 menées au Siège. Elle est également chargée d'établir le *Rapport mondial sur le développement durable*, qui sera l'une des principales contributions de fond au Forum politique de haut niveau. Elle appuiera le Mécanisme de facilitation des technologies, notamment son forum multipartite annuel et sa plateforme d'information en ligne.

107. Le tableau 16 ci-dessous contient un récapitulatif des prévisions de dépenses au titre du sous-programme 3.

Tableau 16
**Récapitulatif des prévisions de dépenses : sous-programme 3,
développement durable**

(En dollars des États-Unis)

	<i>Total des ressources nécessaires 2017</i>	<i>Total des ressources nécessaires 2018–2019</i>	<i>Ressources supplémentaires à prévoir 2018–2019^a</i>
Postes temporaires (1 P-5, 2 P-4, 1 P-3)	716 900	1 431 200	714 300
Consultants	310 000	620 000	310 000
Experts	420 000	840 000	420 000
Voyages	220 000	440 000	220 000
Services contractuels	6 000	12 000	6 000
Frais de fonctionnement	1 600	3 200	1 600
Fournitures	2 000	4 000	2 000
Total	1 676 500	3 350 400	1 673 900

^a Montant net des ressources supplémentaires à prévoir, compte tenu des éventuelles dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice biennal 2016–2017.

Postes temporaires

108. Un montant renouvelable de 716 900 dollars est proposé en vue de couvrir quatre postes temporaires (1 P-5, 2 P-4 et 1 P-3) à compter du 1^{er} janvier 2017, en remplacement des emplois financés à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions) en 2016, comme indiqué dans les paragraphes ci-dessous.

Suivi et examens

109. Les examens de la mise en œuvre du Programme 2030 seront engagés à titre volontaire. Ils devront être solides et efficaces (résolution 70/1, par. 72) et répondre aux attentes ambitieuses énoncées au paragraphe 74 du Programme, notamment la nécessité de revêtir pour tous un caractère ouvert et d'être rigoureux, fondés sur l'analyse des faits et étayés par des évaluations menées par les pays et des données de qualité. Ils recenseront les réalisations, les problèmes, les lacunes et les facteurs clefs de succès et permettront de mobiliser les moyens de mise en œuvre et les partenariats nécessaires [ibid., par. 74 b) et c)].

110. Ces caractéristiques ne s'appliquent pas seulement aux bilans nationaux qui seront dressés par les pays, lesquels sont au centre du dispositif d'examen, mais aussi aux examens qui seront menés aux plans régional et mondial. Le Forum politique de haut niveau jouera un rôle central dans le contrôle du suivi et de l'examen au niveau mondial et procédera :

a) À des bilans des progrès accomplis au niveau national (résolution 70/1, par. 84) dès 2016. Tous les pays sont invités à dresser des bilans de ce type à titre volontaire dans le cadre du Forum (ibid., par. 84), sur la base des examens qu'ils sont encouragés à effectuer au niveau national (ibid., par. 77 et 79). Les bilans

nationaux effectués dans le cadre du Forum seront beaucoup plus rigoureux que les exposés faits par les pays à titre volontaire dans le cadre des examens ministériels annuels des objectifs du Millénaire pour le développement menés sous les auspices du Conseil économique et social. Cela tient au fait qu'un plus grand nombre de pays procéderont à des bilans dans le cadre du Forum politique, que la portée des bilans sera plus vaste (on compte 17 objectifs de développement durable contre 8 objectifs du Millénaire pour le développement) et que les examens mondiaux feront fond sur de solides examens menés au niveau des pays;

b) À des examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable, y compris des questions transversales, qui seront étayés par les examens effectués par de nombreux organes intergouvernementaux, notamment les commissions techniques du Conseil économique et social (ibid., par. 85);

c) À une analyse des résultats des examens et dialogues qui seront menés au niveau régional (ibid., par. 73, 80 et 81);

d) À un examen des rapports présentés par les grands groupes et d'autres parties prenantes sur leur contribution à la mise en œuvre du Programme 2030 (ibid., par. 85 et 89).

111. Le Forum politique de haut niveau a procédé en 2016 à ses premiers examens dans lesquels il s'est particulièrement intéressé aux mesures prises pour mettre en œuvre le Programme 2030. Ces examens s'ajoutent aux autres fonctions du Forum ayant trait à l'appui à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment au niveau régional; à l'analyse des difficultés auxquelles se heurtent les pays qui se trouvent dans une situation particulière, tels que les petits États insulaires en développement; au renforcement de la coopération, de la cohérence et de la coordination, en particulier dans le système des Nations Unies; à la prise en considération des nouveaux problèmes et des nouvelles données scientifiques (voir résolution 66/288, annexe, résolution 67/290 et résolution 70/1, par. 7, 11 et 13).

112. La Division devra donc continuer de faciliter les examens du Forum politique et établir des échanges constants en vue de mettre en œuvre les recommandations du Forum et de préparer les examens futurs. À cet égard, les postes temporaires ci-après sont proposés, en remplacement des emplois financés à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions) en 2016 :

a) Un poste de spécialiste du développement durable (P-5), qui relèverait du Service chargé de l'eau, de l'énergie et du renforcement des capacités et faciliterait le déroulement des examens menés au niveau des pays. Son titulaire aiderait les pays en développement qui se portent volontaires à préparer et à mener les examens qui serviront de base aux rapports présentés au Forum politique et aux débats de celui-ci. Ses fonctions seraient les suivantes : i) aider les pays, avant le lancement des examens, à cerner les grands paramètres à retenir et à faire en sorte qu'ils soient comparables; ii) aider les pays qui en font la demande à procéder aux bilans au niveau national et mener des consultations avec les ministères et diverses autorités ainsi qu'avec la société civile, en étroite coopération avec les équipes de pays des Nations Unies dans les pays en développement; iii) faciliter la poursuite de l'établissement des directives relatives aux bilans nationaux, directives que le Secrétaire général doit présenter à l'Assemblée générale avant la fin de sa soixante-dixième session (résolution 70/1, par. 90); iv) mettre au point des supports et des outils de formation propres à faciliter la préparation des examens futurs. Ce poste temporaire renforcerait donc les capacités du Service, dont les activités seront

réorientées pour aider les pays non seulement à procéder aux bilans, mais aussi à s'adapter au Programme 2030 et à le mettre en œuvre.

b) Un poste de spécialiste du développement durable (P-4), qui relèverait du Service d'appui intergouvernemental et interinstitutionnel et qui faciliterait les examens du Forum politique au Siège. Les attributions de ce spécialiste seraient les suivantes : i) aider les États Membres à se préparer à faire rapport au Forum sur leurs bilans nationaux, en se fondant sur les examens au niveau des pays, et à répondre aux éventuelles questions du Forum; ii) procéder à des échanges avec les entités des Nations Unies et coordonner les activités avec celles-ci dans le cadre des examens thématiques; iii) établir à l'intention du Forum des synthèses analytiques des bilans nationaux et des examens thématiques; iv) aider à formuler des orientations stratégiques intégrées à partir de ces examens en vue de leur prise en considération par le Forum; v) inciter les acteurs non étatiques à s'associer aux examens du Forum et à rendre compte à ce dernier à titre volontaire de leur contribution à la mise en œuvre du Programme 2030, et faciliter le déroulement de ces examens et l'établissement des rapports qui en sont issus. D'autres fonctionnaires du Service apporteraient également leur concours aux examens menés par le Forum; ils faciliteraient en outre l'organisation des travaux de ce dernier et l'aideraient à s'acquitter de ses autres mandats; ils participeraient à l'établissement des rapports du Secrétaire général et mobiliseraient le système des Nations Unies dans le cadre des efforts menés.

Rapport mondial sur le développement durable

113. Le *Rapport mondial sur le développement durable* est beaucoup plus ambitieux que les rapports qui servaient à rendre compte des progrès accomplis au regard des objectifs du Millénaire pour le développement. Cela tient au fait que le champ d'application du Programme 2030 et des objectifs de développement durable est bien plus large que celui des objectifs du Millénaire; le *Rapport mondial sur le développement durable* s'éloignera aussi des rapports d'étape sur les objectifs du Millénaire, rapports relativement généraux et orientés vers l'action que le Secrétaire général présentait à l'Assemblée générale ou au Conseil économique et social. Pour répondre aux attentes des États Membres, le Rapport mondial devra reposer sur des analyses et des évaluations scientifiques solides et approfondies des mesures prises en vue de parvenir au développement durable, et faire une place aux problèmes nouveaux ou en voie d'apparition et aux prévisions et modélisations à long terme. Il devrait également présenter des solutions sur lesquelles le Forum politique de haut niveau pourrait se fonder pour fournir une impulsion politique, des orientations et des recommandations en matière de suivi. Dans le cadre des préparatifs du rapport, il faudra procéder à des échanges avec de nombreux experts et scientifiques appartenant ou non au système des Nations Unies ou représentant des États Membres ou d'autres parties prenantes. Les préparatifs des rapports mondiaux établis à titre expérimental en 2014 et en 2015 ont révélé l'ampleur du travail de fond et des activités d'organisation à mener. Le Département des affaires économiques et sociales devra également jouer un rôle de chef de file en ce qui concerne l'établissement du plan du rapport, la coordination des préparatifs et les échanges avec les scientifiques et d'autres parties prenantes, la rédaction de certains chapitres, et la mise en forme du rapport et de son résumé avant présentation aux représentants du Forum politique de haut niveau.

114. Il convient de rappeler que dans le cadre du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux décisions figurant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons » (A/67/591), des ressources ont été prévues aux fins de l'établissement des prototypes du *Rapport mondial sur le développement durable*. Ces ressources ont été affectées au sous-programme à titre ponctuel.

115. À cet égard, un poste temporaire de spécialiste du développement durable (P-3) est proposé au Service de l'analyse des politiques, en remplacement de l'emploi financé à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions) en 2016. Son titulaire : a) ferait des analyses et des recherches sur les thèmes ou les questions nouvelles abordés dans le *Rapport mondial sur le développement durable*; b) s'associerait à l'établissement de modélisations et de scénarios, en étroite coordination avec les autres divisions du Département des affaires économiques et sociales; c) apporterait son concours à la rédaction de certaines parties du rapport; d) établirait, à l'intention des décideurs, des notes d'orientation et des synthèses portant sur les principales constatations du rapport. Les autres fonctionnaires du Service participeraient aussi à l'établissement du rapport.

Mécanisme de facilitation des technologies

116. Au paragraphe 70 du Programme 2030, les États Membres ont décidé de créer le Mécanisme de facilitation des technologies à l'appui du cinquième objectif de développement durable. À cet égard, un poste temporaire de spécialiste du développement durable (P-3) est proposé au Service de l'élaboration et de l'analyse des politiques, en remplacement de l'emploi financé à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions) en 2016. Le titulaire de ce poste appuierait les activités du Mécanisme, lesquelles sont articulées autour de trois axes. Il s'agirait, par des activités de fond, des activités techniques et des activités d'organisation : a) de faciliter les travaux du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, notamment pour ce qui est de l'établissement du programme et des documents éventuels et des échanges avec les participants; b) de faciliter la mise au point et la gestion de la plateforme en ligne; c) de fournir un appui de fond et un appui technique au groupe de travail interinstitutions des Nations Unies, dont les travaux sont organisés par le Département des affaires économiques et sociales et par le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le Mécanisme constitue une solution novatrice dans un nouveau domaine d'activité qui exige une connaissance approfondie des différents sujets traités et une aptitude à coordonner les activités des entités des Nations Unies. Le titulaire aura pour tâche exclusive d'appuyer le Mécanisme et d'apporter son concours aux membres du Service chargés de faciliter les travaux du Mécanisme.

Consultants

117. Un montant renouvelable de 310 000 dollars est nécessaire pour financer des services d'expert qui ne sont pas disponibles en interne et qu'il ne serait pas rentable d'acquérir à titre permanent. Les activités des consultants porteraient sur les éléments suivants :

- a) Bilans nationaux, adaptation des directives au niveau national, formation, mise au point d'outils, analyse des politiques, établissement d'études de cas et des pratiques de référence (60 000 dollars);
- b) Établissement de contributions au *Rapport mondial sur le développement durable* (100 000 dollars);
- c) Établissement d'études analytiques portant sur la technologie et l'innovation (30 000 dollars);
- d) Analyse des lacunes en ce qui concerne les données dont disposent les petits États insulaires en développement et formation portant sur la gestion des données dans ceux de ces États où les besoins sont les plus prononcés (60 000 dollars);
- e) Études analytiques sur les énergies durables (60 000 dollars).

Experts

118. L'adoption du Programme 2030 exige l'établissement d'études et de documents de réflexion fondés sur des données scientifiques et sur des faits, notamment l'analyse de tels ou tels objectifs ou cibles de développement durable. Ces études seront examinées par des groupes d'experts qui feront des recommandations sur les mesures à prendre et les possibilités d'action. Un montant renouvelable de 420 000 dollars servirait à financer la participation d'experts aux réunions suivantes :

- a) Deux réunions d'experts par an : i) la première viserait à informer et à préparer les pays qui se sont portés volontaires pour présenter des bilans au Forum politique de haut niveau ainsi qu'à les aider à orienter les activités entreprises à cet effet au niveau national; ii) la seconde serait axée sur l'analyse que le Forum politique consacrerait à ces bilans. Les pays feraient à cette réunion des exposés des pays sur l'examen qu'ils auraient mené. Les participants recenseraient les principaux enseignements, les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées ainsi que les domaines pour lesquels il serait bon d'obtenir l'avis et l'appui d'autres pays ainsi que des orientations de la part du Forum politique. Ils réuniraient ainsi les éléments à examiner par le Forum de sorte que celui-ci puisse structurer ses débats autour des constatations et conclusions issues des examens et arrêter des orientations stratégiques (120 000 dollars);
- b) Une réunion d'experts par an aux fins de l'établissement des examens thématiques du Forum politique de haut niveau, réunions auxquelles participeraient les présidents des organes intergouvernementaux chargés des examens et d'autres acteurs (60 000 dollars);
- c) Une réunion par an sur le Mécanisme de facilitation des technologies visant à faciliter l'établissement de la plateforme en ligne (60 000 dollars);
- d) Une réunion par an aux fins de la mise en commun des données d'expérience réunies par les petits États insulaires en développement dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau national, l'accent étant mis sur les difficultés et les enseignements relatifs à la collecte et à la gestion des données et des statistiques et aux lacunes en matière de capacités (60 000 dollars);

e) Deux réunions de groupe d'experts par an sur les énergies durables (120 000 dollars).

119. En ce qui concerne les ressources nécessaires pour financer les réunions de groupes d'experts aux fins de l'établissement du *Rapport mondial sur le développement durable*, les prévisions de dépenses précédemment présentées dans le rapport du Secrétaire général (A/70/589 et Corr.1) ont été modifiées comme suite à l'adoption de la déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau de 2016 et sont désormais incluses dans les activités prescrites par le Conseil économique social et présentées dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2016 (A/71/401), comme indiqué à la section V.A ci-dessus. Toutefois, les ressources nécessaires pour 2016, d'un montant de 180 000 dollars, seraient couvertes par l'autorisation d'engagement de dépenses donnée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A.

Voyages

120. Un montant renouvelable de 220 000 dollars servirait à financer la participation de fonctionnaires aux réunions préparatoires, aux réunions régionales et à certaines réunions consacrées aux bilans nationaux, ce qui permettrait de faire le lien avec l'examen mondial mené par le Forum politique de haut niveau. Des fonctionnaires seront aussi amenés à se déplacer aux fins de l'établissement du *Rapport mondial sur le développement durable*. Il en sera de même lorsque le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable se tiendra ailleurs qu'à New York :

- a) Dix missions par an dans le cadre des bilans nationaux (50 000 dollars);
- b) Vingt missions par an dans le cadre de l'établissement du *Rapport mondial sur le développement durable*, notamment auprès des commissions régionales (100 000 dollars);
- c) Cinq missions par an au titre du Mécanisme de facilitation des technologies (25 000 dollars);
- d) Quatre missions par an auprès d'organes intergouvernementaux chargés des objectifs et des cibles relatifs au thème annuel retenu pour le Forum politique de haut niveau (20 000 dollars);
- e) Cinq missions par an dans le cadre d'activités relatives aux énergies durables (25 000 dollars).

Services contractuels

121. Un montant renouvelable de 6 000 dollars couvrira le coût standard de l'accord de prestation de services pour les postes temporaires. En ce qui concerne les ressources nécessaires pour financer l'édition, la publication et la reproduction du *Rapport mondial sur le développement durable*, les prévisions de dépenses précédemment présentées dans le rapport du Secrétaire général (A/70/589 et Corr.1) ont été modifiées comme suite à l'adoption de la déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau de 2016. Ces ressources ne sont plus nécessaires pour l'exercice 2016–2017 et ne le seront qu'en 2019, ainsi qu'il ressort du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et

décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2016 (A/71/401), et comme indiqué à la section V.A ci-dessus.

Frais généraux de fonctionnement

122. Un montant de 1 600 dollars couvrira l'achat de matériel de bureautique et de matériel téléphonique pour les postes temporaires

Fournitures et accessoires

123. Un montant de 2 000 dollars couvrira l'achat de fournitures de bureau destinées aux titulaires des emplois de temporaire (autre que pour les réunions).

Sous-programme 4 Statistiques

124. Le Programme 2030 qui définit clairement le mandat du sous-programme 4 (Statistiques), comme il ressort du paragraphe 83 (rapport annuel du Secrétaire général sur les objectifs de développement durable basé sur le cadre mondial d'indicateurs), décrit le mécanisme d'établissement du cadre mondial.

125. La procédure d'établissement et de mise en œuvre du cadre mondial d'indicateurs s'articule en deux volets consistant à : a) établir une liste d'indicateurs ordonnés selon une rigoureuse méthodologie; et b) réunir périodiquement (tous les ans) des données auprès des pays et les classer selon une logique qui permette de comparer les indicateurs de pays différents et d'agréger utilement les valeurs aux niveaux régional et mondial.

126. Ces deux composantes exigent un gros investissement initial sous forme de consultants, de réunions de groupes d'experts et de ressources informatiques. Une fois l'infrastructure mise en place et la méthodologie de départ arrêtée, on aura besoin de ressources à titre régulier pour affiner la méthodologie et mettre à jour le cadre d'indicateurs, contrôler de façon continue la qualité des données et examiner les estimations et autres ajustements apportés aux données afin d'en garantir la comparabilité internationale.

127. Le projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017 prévoit des ressources pour le nouveau cadre mondial d'indicateurs au titre du sous-programme 4 (Statistiques), mais du fait de la portée et de la dimension qu'il faudra donner au cadre pour lui permettre de répondre aux exigences du nouveau programme, il faudra allouer nettement plus de crédits qu'il n'est prévu pour réaliser les produits actuels et de nouveaux produits.

128. On compte près de 250 indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, contre 67 concernant les objectifs du Millénaire pour le développement, et leur suivi au niveau mondial implique un surcroît de charge de travail considérable.

129. Par ailleurs, les indicateurs gagneront en complexité du fait du nombre de nouveaux domaines à couvrir, y compris ceux où il n'existe ni normes ni mesures statistiques, comme celui des droits de l'homme; il faudra donc procéder à de solides recherches, mettre au point des méthodes fiables, constituer de nouvelles collections de données et établir des mécanismes de communication de l'information de façon à disposer de flux de données ininterrompus.

130. En outre, le niveau de ventilation et les groupes de population à étudier sont tels [résolution 70/1, par. 74 g)] que les besoins méthodologiques et de données s'en trouveront considérablement accrus.

131. Le tableau 17 présente le récapitulatif des ressources nécessaires au titre du sous-programme 4.

Tableau 17

**Tableau récapitulatif des ressources nécessaires :
sous-programme 4 (Statistiques)**

(Dollars des États-Unis)

	<i>Montant total des ressources nécessaires pour 2017</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires pour l'exercice 2018-2019</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour l'exercice 2018-2019^a</i>
Postes temporaires (2 P-5, 1 P-4, 1 P-3)	747 300	1 492 000	744 700
Consultants	82 500	165 000	82 500
Experts	250 000	500 000	250 000
Voyages du personnel	75 000	150 000	75 000
Services contractuels	206 000	412 000	206 000
Frais généraux de fonctionnement	1 600	3 200	1 600
Fournitures	2 000	4 000	2 000
Total	1 364 400	2 726 200	1 361 800

^a Représente les ressources supplémentaires nécessaires nettes, compte tenu des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice biennal 2016-2017.

Postes temporaires

132. Il est proposé un montant renouvelable de 747 300 dollars devant permettre de financer quatre postes temporaires (2 P-5, 1 P-4 et 1 P-3), à compter du 1er janvier, en lieu et place des postes financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) en 2016 à répartir comme suit :

a) Un poste de statisticien hors classe (P-5) au Service des services statistiques dont le titulaire viendrait piloter l'établissement et la mise en œuvre du cadre mondial d'indicateurs sur le plan technique et en assurerait le contrôle, orienter les travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et superviser les travaux méthodologiques et la collecte périodique de tous les indicateurs de développement durable;

b) Un poste de statisticien (P-4) au Service des services statistiques dont le titulaire viendrait concourir aux travaux méthodologiques relatifs au cadre mondial d'indicateurs, en particulier dans les nouveaux domaines, arrêter les directives de compilation et les recommandations relatives aux indicateurs calculés à partir de nouvelles sources de données ou de sources existantes, compte tenu notamment des données massives et de la révolution des données, superviser également les préparatifs et l'organisation de réunions techniques qui seront l'occasion

d'examiner les méthodes et normes applicables aux nouveaux indicateurs, et participer à ces réunions;

c) Un poste d'informaticien (P-3) au Service des services statistiques dont le titulaire serait chargé de mettre au point la base de données consacrée aux indicateurs permettant de suivre les objectifs de développement durable, d'en garantir l'utilité et de formuler des recommandations concernant les techniques contemporaines de diffusion et de visualisation des données;

d) Un poste de statisticien hors classe (P-5) au Bureau du Directeur, dont le titulaire, justifiant d'une expérience de la gestion de l'information géospatiale, serait chargé de guider les activités touchant l'utilisation de l'information géospatiale aux fins de la mesure et du suivi des objectifs de développement durable de façon cohérente dans le temps, ainsi que l'intégration de l'information statistique et géospatiale. L'information géospatiale est expressément mentionnée au paragraphe 76 du Programme 2030. Il s'agit d'un nouveau domaine pour le sous-programme et d'un nouveau mécanisme intergouvernemental qui bénéficie d'un appui depuis 2011 (le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale est un organe subsidiaire du Conseil économique et social). À l'heure actuelle, seuls deux fonctionnaires de classe intermédiaire de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies appuient cette activité et il s'agira de faire appel aux spécialistes des États Membres. Justifiant d'une haute spécialisation dans ce domaine, le titulaire viendrait définir les orientations techniques censées gouverner l'utilisation de l'information géographique, s'inspirant des données d'expérience nationales.

Consultants

133. Un montant renouvelable de 82 500 dollars permettrait de couvrir les besoins en services de consultants à court terme dans les domaines spécialisés ci-après, dans lesquels le Secrétariat ne dispose pas de compétences nécessaires :

a) Définition de nouvelles méthodes, démarches, outils et techniques statistiques dans divers nouveaux domaines tels que la gouvernance, la paix et la sécurité ou les inégalités, dans lesquels il n'existe pas encore de méthodes et d'outils (33 000 dollars);

b) Définition de méthodes, de démarches, d'outils et de techniques dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale au service du développement durable (33 000 dollars);

c) Conception et création d'une plateforme de visualisation des objectifs de développement durable et d'un tableau de bord de l'état du monde (16 500 dollars).

Experts

134. Un montant renouvelable de 250 000 dollars permettrait de financer la participation d'experts à :

a) Quatre réunions du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, qui compte à l'heure actuelle 27 membres choisis par les pays, alors que son pendant chargé des objectifs du Millénaire était composé d'experts issus d'organismes internationaux dont la participation n'était pas financée au titre du sous-programme (150 000 dollars);

b) Des réunions du Groupe de haut niveau sur le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités pour le suivi du Programme de développement pour l'après-2015, nouveau groupe créé par la Commission de statistique à sa quarante-sixième session (50 000 dollars);

c) Des réunions d'experts sur la contribution de l'information géospatiale à la réalisation des objectifs de développement durable (50 000 dollars).

Voyages du personnel

135. Un montant renouvelable de 75 000 dollars permettrait de couvrir les frais de voyage du personnel devant participer aux réunions du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, à celles du Groupe de haut niveau sur le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités pour le suivi du Programme de développement pour l'après-2015, et aux réunions d'experts consacrées à la gestion de l'information géospatiale au service du développement durable.

Services contractuels

136. Un montant renouvelable de 206 000 dollars permettrait de financer les services contractuels et le matériel informatique nécessaires à la mise en service et à la maintenance de la base de données créée pour les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et de la plateforme mondiale rassemblant les informations géospatiales utiles au développement durable; l'hébergement de la plateforme de visualisation et du tableau de bord de l'état du monde; l'administration de la base de données relative aux indicateurs (150 000 dollars); la traduction dans les six langues officielles de l'ONU et la publication des directives méthodologiques concernant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (50 000 dollars); et le coût standard d'un accord de prestation de services (6 000 dollars)

Frais généraux de fonctionnement

137. Un montant renouvelable de 1 600 dollars permettrait de couvrir le coût standard des services téléphoniques pour emplois de temporaires (autres que pour les réunions).

Fournitures et accessoires

138. Un montant renouvelable de 2 000 dollars permettrait de couvrir le coût des fournitures de bureau pour emplois de temporaires (autres que pour les réunions).

Appui aux programmes

Service administratif

139. Le Service administratif aide le Secrétaire général adjoint à s'acquitter des responsabilités confiées au Département dans les domaines de la gestion du personnel et des finances, et de l'administration générale. On trouvera au tableau 18 le récapitulatif des ressources nécessaires au titre de l'appui aux programmes.

Table 18
Récapitulatif des ressources nécessaires au titre de l'appui aux programmes
 (En dollars des États-Unis)

	<i>Total des ressources nécessaires pour 2017</i>	<i>Total des ressources nécessaire pour 2018-2019</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2018-2019^a</i>
Autres dépenses de personnel	88 500	177 000	88 500
Services contractuels	1 500	3 000	1 500
Frais généraux de fonctionnement	400	800	400
Fournitures	500	1 000	500
Total	90 900	181 800	90 900

^a Montant net tenant compte des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice biennal 2016-2017.

Autres dépenses de personnel

140. Un montant renouvelable de 88 500 dollars permettrait de financer : a) un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) [agent des services généraux (Autres classes)] dont le titulaire viendrait aider à exécuter le surcroît de tâches administratives à accomplir au titre du Programme 2030 (81 000 dollars); b) les heures supplémentaires à accomplir pendant les périodes de pointe pour faciliter l'organisation des activités programmées, notamment les réunions intergouvernementales, les réunions de groupes d'experts, le recrutement de consultants, la gestion financière et l'établissement de rapports (7 500 dollars).

Services contractuels

141. Un montant renouvelable de 1 500 dollars couvrirait le coût standard d'un accord de prestation de services pour les comptes réseaux attachés au nouvel emploi de temporaire.

Frais généraux de fonctionnement

142. Un montant renouvelable de 400 dollars couvrirait les droits d'utilisation des services de téléphonie par le nouvel employé temporaire.

Fournitures et accessoires

143. Un montant renouvelable de 500 dollars couvrirait le coût des fournitures de bureau destinées au nouvel employé temporaire.

Modifications nécessaires au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

144. Afin de donner suite aux décisions résultant du Programme d'action d'Addis-Abeba, il faudrait modifier le chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 9)] comme suit.

Sous-programme 1
Appui au Conseil économique et social et coordination

Produits

Paragraphe 9.60

145. Au point a) [Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire)], iii) (Comité chargé des organisations non gouvernementales), alinéa b, remplacer par « 130 » le nombre (120) de nouvelles demandes d'admission d'organisations non gouvernementales au statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

Il s'agit ainsi de permettre au Comité chargé des organisations non gouvernementales d'examiner et de traiter davantage de demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil reçues d'organisations non gouvernementales du monde entier (472 en 2014, 534 en 2015, 632 en 2016).

146. Au point a) [Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire)], iii) (Comité chargé des organisations non gouvernementales), alinéa b, remplacer par « 80 » le nombre (70) de notes du Secrétaire général présentant les rapports quadriennaux des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil.

Il s'agit ainsi de permettre au Comité chargé des organisations non gouvernementales d'examiner et de traiter, dans l'exercice de sa fonction de contrôle, davantage de rapports d'étape présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil (augmentation de 491 en 2015 et de 824 en 2016).

147. Au point b) [Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)], i) (Manifestations spéciales), remplacer par « 3 » le nombre (1) de consultations avec la société civile et les organisations non gouvernementales sur les thèmes annuels du Conseil économique et social.

Il s'agit ainsi de permettre d'organiser des réunions de concertation avec la société civile et les organisations non gouvernementales sur les thèmes annuels du Conseil économique et Social.

148. Au point b) [Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)], i) (Manifestations spéciales), ajouter le produit suivant :

Facilitation de la participation des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social aux manifestations, mécanismes et consultations de haut niveau menées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

149. Au point a) [Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire)], iii) (Comité chargé des organisations non gouvernementales), ajouter le produit suivant :

Facilitation des partenariats mondiaux grâce à l'amélioration de l'accès des organisations non gouvernementales aux travaux du Conseil économique et social et à l'accroissement de la contribution qu'elles y apportent, notamment en favorisant la participation de la société civile au nouveau Mécanisme de

facilitation des technologies et en encourageant la participation au Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, y compris en tirant parti des compétences et connaissances des membres du Groupe consultatif multipartite du Président du Conseil économique et social.

150. Au point a) [Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire)], iii) (Comité chargé des organisations non gouvernementales), ajouter le produit suivant :

Fourniture de services d'accréditation et d'inscription, création et gestion de comités de sélection permettant aux organisations non gouvernementales de choisir les intervenants appelés à s'exprimer lors des réunions de haut niveau de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

151. Au point a) [Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire)], iii) (Comité chargé des organisations non gouvernementales), ajouter le produit suivant :

Renforcement des capacités des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, le but étant de leur permettre de collaborer dans le cadre du Mécanisme de facilitation des technologies adopté à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Addis-Abeba en juillet 2015, instrument de collaboration entre les États Membres, la société civile, le secteur privé, la communauté scientifique, les entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes, composé d'une équipe spéciale des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation au service des objectifs de développement durable, du Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et d'une plateforme en ligne.

152. Au point b) [Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires)], ii) (Activités ou documentation techniques), ajouter le produit suivant :

Élaboration d'une plateforme de gestion des connaissances permettant d'échanger et de diffuser des informations sur les organisations non gouvernementales ainsi que des données qui intéressent ces organisations le but étant de favoriser les relations et le dialogue entre elles et avec le système des Nations Unies, par l'intermédiaire du portail réseau de la société civile.

153. Au point a) [Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire)], ii) (Conseil économique et social) alinéa b (Documentation destinée aux organes délibérants), remplacer par « 80 » le nombre (60) d'exposés écrits présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil.

Sous-programme 3 Développement durable

Stratégie

Paragraphe 7.9

139. À la section Stratégie : remplacer le texte des points a) et b) par ce qui suit :

a) Promouvoir et appuyer l'efficacité, la cohérence et la coordination s'agissant de l'exécution aux niveaux national, régional et mondial du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris l'application des dispositions des documents finals des grandes conférences des Nations Unies sur le développement durable en général et sur celui des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, en veillant spécialement à ce que les stratégies nationales concourent à renforcer l'intégration des dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable;

b) Fournir un appui technique et une aide efficace, notamment en élaborant des politiques et en procédant à des analyses, au Forum politique de haut niveau et assurer le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en établissant notamment des rapports périodiques sur le développement durable et en faisant des bilans nationaux;

Produits

Paragraphe 9.72

154. Au point a) [Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire)], ajouter le produit suivant :

Réunions du Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service des objectifs de développement durable.

155. Au point a) [Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire)], i) (Assemblée générale) alinéa b (Documentation destinée aux organes délibérants), ajouter les produits suivants :

Résumé des débats du Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service des objectifs de développement durable (2);

Rapport sur les bilans nationaux (2);

Rapport sur les examens thématiques (2);

Rapport de synthèse rassemblant les rapports des organes directeurs concernés sur le concours prêté par les organisations du système des Nations Unies aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable (2);

Rapport soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, posant les jalons d'une mise en œuvre et d'un suivi cohérents, efficaces et inclusifs au niveau mondial (1);

Note d'information sur les résultats des examens nationaux et d'éventuels examens effectués par les grands groupes et d'autres parties prenantes (2).

156. Au point b) [Autres activités de fond (budget ordinaire)], i) (Groupes spéciaux d'experts), ajouter les produits suivants :

Réunions de groupes d'experts préparatoires aux travaux du Forum politique de haut niveau consacrées aux bilans nationaux, censées élaborer des directives communes pour l'établissement de rapports à l'intention du Forum, étudier les conclusions et enseignements tirés des bilans et offrir aux pays et

aux autres parties prenantes la possibilité de débattre des grandes questions qu'il convient de porter devant le Forum sous différents aspects : enseignements tirés de l'expérience, problèmes pour lesquels les pays ont besoin de conseils ou besoins concernant la mise en œuvre (4);

Réunions de groupes d'experts consacrées aux examens thématiques (2);

Réunions de groupes d'experts sur le Mécanisme de facilitation des technologies (2);

Réunions de groupes d'experts sur l'expérience acquise par les petits États insulaires en développement dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable à l'échelon national, axées sur les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de l'expérience en ce qui concerne la collecte et la gestion des données et des statistiques, ainsi que sur les capacités qui continuent de faire défaut (2);

Réunions de groupes d'experts consacrées à l'énergie durable (2).

Sous-programme 4 Statistique

Stratégie

Paragraphe 7.10

145. À la section « Stratégie », remplacer le texte du point a) par ce qui suit :

a) Élargir le rôle normatif du sous-programme dans la définition et la révision des normes statistiques, la collecte et la publication des données statistiques par les États Membres et la coordination des activités relatives aux statistiques menées au niveau international, notamment celles qui intéressent les objectifs de développement durable et d'autres questions de politique générale récentes et nouvelles;

Produits

Paragraphe 9.81

157. Au point a) [Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire)], vii) (Groupes spéciaux d'experts), ajouter le produit suivant :

Réunions de groupes d'experts consacrées aux objectifs de développement durable et à l'intérêt des informations géographiques pour la réalisation des objectifs de développement durable (2).

158. Au point b) [Autres activités de fond (budget ordinaire)], ii) (Publications isolées), ajouter le produit suivant :

Manuels et directives sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (2).

159. Au point b) [Autres activités de fond (budget ordinaire)], iii) (Activités ou documentation techniques), ajouter les produits suivants :

Rapport d'étape du Secrétaire général sur la réalisation des objectifs de développement durable (2);

Mise en place d'une nouvelle infrastructure venant renforcer la base de données sur les objectifs de développement durable et mise au point d'un logiciel connexe axé notamment sur la ventilation des données (1);

Création de la plateforme de consultation des membres du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (1);

Maintenance et mise à jour de la plateforme de consultation du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (2);

Création d'une plateforme de consultation ouverte sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable à l'intention des représentants de la société civile et d'autres parties prenantes (1);

Maintenance et mise à jour de la plateforme de consultation ouverte sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, créée à l'intention des représentants de la société civile et d'autres parties prenantes (2).

Chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui)

160. Afin d'exécuter les mandats résultant de l'Agenda 2030, le Bureau des services centraux d'appui devrait être doté de crédits supplémentaires qui lui permettent de couvrir le coût de services centraux d'appui, dont la location de locaux destinés à accueillir les agents censés occuper les postes temporaires et les emplois de temporaire (autre que pour les réunions) proposés plus haut, au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales).

161. On trouvera au tableau 19 le récapitulatif des ressources nécessaires au titre du chapitre 29D.

Table 19

Récapitulatif des ressources nécessaires au titre du chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui), en vue de la mise en œuvre du Programme 2030

(En dollars des États-Unis)

	<i>Total des ressources nécessaires pour 2017</i>	<i>Total des ressources nécessaires pour 2018-2019</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2018-2019^a</i>
Frais généraux de fonctionnement	159 000	349 800	190 800
Total	159 000	349 800	190 800

^a Montant net tenant compte des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice biennal 2016-2017.

Frais généraux de fonctionnement

162. Un montant renouvelable de 159 800 dollars viendrait couvrir le coût des services centraux d'appui, dont la location de locaux destinés à accueillir les agents censés occuper des postes temporaires (9) et un emploi de temporaire (autre que

pour les réunions) (1) à New York. À partir de 2018, il sera créé neuf postes temporaires et deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) [un poste supplémentaire au titre du sous-programme 1 du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales)].

Chapitre 36 (Contributions du personnel)

163. On trouvera au tableau 20 le récapitulatif des ressources nécessaires au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel).

Table 20

Récapitulatif des ressources nécessaires au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel), en vue de la mise en œuvre du Programme 2030

(En dollars des États-Unis)

	<i>Total des ressources nécessaires pour 2017</i>	<i>Total des ressources nécessaires pour 2018-2019</i>	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour 2018-2019^a</i>
Autres	202 700	444 800	242 100
Total	202 700	444 800	242 100

^a Montant net tenant compte des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice biennal 2016-2017.

164. Un montant renouvelable de 202 700 dollars, compensé par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel), permettrait de couvrir les contributions du personnel résultant de la création des postes temporaires et des emplois de temporaire (autre que pour les réunions) proposés au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales).

C. Ressources demandées pour l'abondement du Compte pour le développement et le renforcement du programme ordinaire de coopération technique

165. Comme indiqué à la section IV ci-dessus, il est proposé que les États Membres augmentent les ressources allouées au Compte pour le développement et au programme ordinaire de coopération technique afin de renforcer l'appui apporté par le Secrétariat à la mise en œuvre des deux programmes, comme détaillé au tableau 21 ci-après. Le montant actuel des crédits ouverts au titre du chapitre 35 (Compte pour le développement), à savoir 28 398 800 dollars, serait porté à 35 898 800 dollars (soit une augmentation nette de 7,5 millions de dollars) au cours de l'exercice biennal 2016-2017, puis à 43 398 800 dollars (nouvelle augmentation nette de 7,5 millions de dollars) au cours de l'exercice biennal 2018-2019. Quant au montant des crédits ouverts au titre du chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique), à savoir 54 763 400 dollars, il serait porté à 59 763 400 dollars (soit une augmentation nette de 5 millions de dollars) au cours des exercices biennaux 2016-2017 et 2018-2019.

Tableau 21

Montant estimatif des dépenses supplémentaires requises pour l'abondement du Compte pour le développement et le renforcement du programme ordinaire de coopération technique

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant total des ressources demandées 2016-2017</i>	<i>Montant total des ressources demandées 2018-2019</i>	<i>Montant net des ressources supplémentaires demandées 2018-2019^a</i>
Chapitre 35 (Compte pour le développement)			
Subventions et contributions	7 500 000	15 000 000	7 500 000
Total partiel (chapitre 35)	7 500 000	15 000 000	7 500 000
Chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique)			
Subventions et contributions	5 000 000	5 000 000	–
Total partiel (chapitre 23)	5 000 000	5 000 000	–
Total	12 500 000	20 000 000	7 500 000

^a Montant net qui tient compte des dépenses renouvelables inscrites au budget de l'exercice biennal 2016-2017.

VI. Engagements de dépenses autorisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A

166. Dans sa résolution 70/248 A, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter des engagements au titre des ressources qu'il avait demandées pour 2016 dans son rapport (A/70/589 et Corr.1). Le montant estimatif des dépenses pour 2016 s'élève à 6 154 600 dollars et les crédits supplémentaires dont l'ouverture est demandée seront ventilés comme indiqué au tableau 22.

Tableau 22

Montant estimatif des dépenses pour 2016 compte tenu des engagements de dépenses approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitre et objet de dépense</i>	<i>Engagements de dépenses approuvés</i>	<i>Montant estimatif des dépenses au 31 décembre 2016</i>
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)		
Autres dépenses de personnel	967 800	644 100
Total partiel (chapitre 2)	967 800	644 100
Chapitre 9 (Affaires économiques et sociales)		
Autres dépenses de personnel	2 780 700	2 044 100

<i>Chapitre et objet de dépense</i>	<i>Engagements de dépenses approuvés</i>	<i>Montant estimatif des dépenses au 31 décembre 2016</i>
Consultants	602 500	525 500
Experts ^a	1 090 000	–
Frais de voyage des représentants	315 500	282 000
Voyages	360 000	317 400
Services contractuels	371 800	212 000
Frais généraux de fonctionnement, fournitures et matériel	27 400	29 400
Subventions et contributions ^a	–	1 088 000
Total partiel (chapitre 9)	5 547 900	4 498 400
Chapitre 12 (Commerce et développement)		
Consultants	87 000	87 000
Voyages	19 500	18 100
Total partiel (chapitre 12)	106 500	105 100
Chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui)		
Frais généraux de fonctionnement	518 900	518 900
Mobilier	85 500	85 500
Total partiel (chapitre 29D)	604 400	604 400
Chapitre 36 (Contributions du personnel)		
Charges diverses	320 700	290 600
Total partie (chapitre 36)	320 700	290 600
Total	7 547 300	6 142 600

^a Les dépenses afférentes aux experts sont inscrites à la rubrique Subventions et contributions à UMOJA, qui inclut les frais de voyage des participants aux réunions.

167. Le montant estimatif des dépenses à engager pour 2016 au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) s'élève à 644 100 dollars. Les prévisions ont été revues à la baisse du fait, principalement, de l'application des nouveaux coûts standard pour le service des conférences à compter de 2016.

168. Le montant estimatif des dépenses à engager au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) s'élève à 4 498 400 dollars. Les prévisions ont été revues à la baisse du fait, principalement, que les autres dépenses de personnel seront inférieures aux estimations étant donné qu'il était encore procédé à des recrutements au début de 2016. Tous les emplois de temporaire (autre que pour les réunions) sont désormais pourvus et il n'y a pas de poste vacant. En outre, les dépenses à engager au titre des services contractuels seront inférieures aux prévisions du fait que l'établissement du *Rapport mondial sur le développement durable* a été repoussé à 2019, en application de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil économique et social (E/HLS/2016/1).

169. Le montant estimatif des dépenses à engager au titre du chapitre 12 (Commerce et développement) s'élève à 105 100 dollars, ce qui correspond plus ou moins aux prévisions.

170. Le montant estimatif des dépenses à engager au titre du chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) s'élève à 604 400 dollars, ce qui correspond plus ou moins aux prévisions.

171. Le montant estimatif des dépenses à engager au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel) s'élève à 290 600 dollars. Le montant des contributions du personnel a été revu à la baisse en raison, principalement, de la diminution des autres dépenses de personnel à engager au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales).

VII. Récapitulatif des ressources demandées

172. On trouvera au tableau 23 un récapitulatif complet des ressources demandées au titre de l'appui à la mise en œuvre des deux programmes.

Tableau 23

Total des ressources demandées à l'appui de la mise en œuvre des deux programmes

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	Ressources liées aux mandats du Conseil économique et social				Ressources liées aux mandats associés au Programme d'action d'Addis-Abeba et au Programme 2030				Ressources demandées pour l'abondement du Compte pour le développement et le renforcement du programme ordinaire de coopération technique							
	Ressources demandées pour 2017 ^a		Ressources demandées pour 2018-2019 ^a		Engagements autorisés pour 2016 ^b		Montant estimatif des dépenses pour 2016 ^c		Ressources demandées pour 2017 ^c		Ressources demandées pour 2018-2019		Ressources demandées pour 2017 ^c		Ressources demandées pour 2018-2019	
	Postes	Autres objets de dépense	Postes	Autres objets de dépense	Postes	Autres objets de dépense	Postes	Autres objets de dépense	Postes	Autres objets de dépense	Postes	Autres objets de dépense	Postes	Autres objets de dépense	Postes	Autres objets de dépense
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences															
	-	319,0	-	638,0	-	967,8	-	644,1	-	319,0	-	638,0	-	-	-	-
9.	Affaires économiques et sociales															
	-	597,0	-	1 254,0	-	5 547,9	-	4 498,4	2 589,8	2 267,9	5 170,6	4 808,7	-	-	-	-
12.	Commerce et développement															
	-	-	-	-	-	106,5	105,1	-	106,5	-	213,0	-	-	-	-	-
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique															
	163,6	325,0	595,2	650,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes															
	-	130,0	-	130,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
22.	Développement économique et social en Asie occidentale															
	283,0	1 610,6	1 031,9	2 007,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
23.	Programme ordinaire de coopération technique															
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 000,0	5 000,0	-
29D.	Bureau des services centraux d'appui															
	-	-	-	-	-	604,4	604,4	-	254,4	-	540,6	-	-	-	-	-
35.	Compte pour le développement															
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 500,0	15 000,0	-
36.	Contributions du personnel															
	57,1	-	208,2	-	-	320,7	290,6	-	316,6	-	672,6	-	-	-	-	-
Total	503,7	2 981,6	1 835,3	4 679,4	-	7 547,3	-	6 142,6	2 589,8	3 264,4	5 170,6	6 872,9	-	12 500,0	-	20 000,0
Total (postes et autres objets de dépense)	3 485,3	6 514,7	7 547,3	6 142,6	5 854,2	12 043,5	12 500,0	20 000,0								

^a Incluses dans les rapports du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2016 (A/71/401 et Add.1), sur la base desquels l'ouverture des crédits considérés est demandée.

^b Approuvés par l'Assemblée générale dans sa 70/248 A.

^c L'ouverture des crédits correspondants n'a pas encore été demandée.

VIII. Conclusion et recommandations

173. Comme indiqué au tableau 23 de la section VII ci-dessus, le montant total des ressources demandées à l'appui de la mise en œuvre des deux programmes se traduira par une demande d'ouverture de crédits supplémentaires au titre du budget-programme de l'exercice 2016-2017, à savoir :

a) Des ressources liées à l'exécution des mandats du Conseil économique et social, d'un montant de 3 485 300 dollars, pour lequel les ouvertures de crédit correspondantes ont été demandées dans les rapports du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2016 (A/71/401 et Add.1);

b) Un montant de 6 142 600 dollars – pour 2016 – qui correspond aux engagements de dépenses approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A;

c) Un montant de 5 854 200 dollars – pour 2017 – destiné à financer les activités prescrites dans les deux programmes;

d) Un montant de 12 500 000 dollars pour l'abondement du Compte pour le développement et le renforcement du programme ordinaire de coopération technique, dont 5 000 000 dollars au titre du chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique) et 7 500 000 dollars au titre du chapitre 35 (Compte pour le développement).

174. L'Assemblée générale est priée d'approuver l'ouverture de crédits supplémentaires à hauteur de 24 496 800 dollars. Ces crédits sont destinés à couvrir les dépenses visées aux alinéas b) à d) du paragraphe 174 ci-dessus et se subdivisent comme suit : un montant de 607 200 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, qui sera contrebalancé par le même montant inscrit au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel); un montant de 23 889 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel), qui sera imputé sur le fonds de réserve pour l'exercice biennal 2016-2017.

175. L'Assemblée générale est également priée d'approuver la création proposée de 15 postes temporaires [4 P-5, 6 P-4, 4 P-3 et 1 G(AC)], à compter du 1^{er} janvier 2017, au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), comme indiqué au tableau 24.

Tableau 24

Création proposée de postes temporaires à l'appui de la mise en œuvre des deux programmes

Résolution	Programme d'action	Chapitre du budget	Nombre de postes	Classe
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba	9		
	Département des affaires économiques et sociales [sous-programme 9 (Financement du développement)]			
	– Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement		4	1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 G(AC)
	– Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale		2	1 P-4 et 1 P-3

<i>Résolution</i>	<i>Programme d'action</i>	<i>Chapitre du budget</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
70/1	Programme de développement durable à l'horizon 2030	9		
	Département des affaires économiques et sociales [sous-programme 1 (Appui au Conseil économique et social et coordination)]		1	1 P-4
	Département des affaires économiques et sociales [sous-programme 3 (Développement durable)]		4	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3
	Département des affaires économiques et sociales [sous-programme 4 (Statistique)]		4	2 P-5, 1 P-4, 1 P-3
Total			15	

176. L'abondement du Compte pour le développement est demandé car il est recommandé que de nouvelles entités de réalisation – elles sont actuellement au nombre de 10 – soient habilitées à recourir au Compte, afin de garantir le plein appui du Secrétariat à la mise en œuvre des deux programmes, qui sont indissociables et se situent à la jonction des divers piliers du développement. Les entités de réalisation relevant des chapitres suivants du budget exécutent les activités décrites à la section III du présent rapport et seraient alors en mesure de solliciter des fonds en provenance du Compte pour le développement :

- a) Chapitre 3 (Affaires politiques);
- b) Chapitre 8 (Affaires juridiques);
- c) Chapitre 9 (Affaires économiques et sociales);
- d) Chapitre 10 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement);
- e) Chapitre 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique);
- f) Chapitre 12 (Commerce et développement);
- g) Chapitre 13 (Centre du commerce international);
- h) Chapitre 14 (Environnement);
- i) Chapitre 15 (Établissements humains);
- j) Chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale);
- k) Chapitre 17 (ONU-Femmes);
- l) Chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique);
- m) Chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique);
- n) Chapitre 20 (Développement économique en Europe);
- o) Chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes);

- p) **Chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale);**
- q) **Chapitre 24 (Droits de l'homme);**
- r) **Chapitre 27 (Aide humanitaire);**
- s) **Chapitre 28 (Information).**

Dans certains cas exceptionnels, d'autres entités pourraient être habilitées, à la discrétion du Secrétaire général.

177. L'Assemblée souhaitera peut-être envisager de renommer le Compte « Compte pour le développement durable ».

178. L'Assemblée générale souhaitera peut-être prendre note du fait que les demandes de ressources formulées au titre de l'exercice biennal 2018-2019 seront examinées en même temps que le projet de budget-programme pour ce même exercice biennal.
